

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 14h35 puis procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membres absents

Monsieur Laurent BRACHAIS
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h),
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX).

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (présente jusqu'à 15h40),
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Madame Maéva COROUGE),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Madame Maéva COROUGE),
Monsieur Théo CADEL (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),

Membres absents

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT,
Madame Clara PRIVÉ.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE,
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),

Membres absents

Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE,
Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Agnès FANJAUD, Agent comptable,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,

Ordre du jour :

II) Approbation d'une motion	1
I) Informations du Président et du Vice-Président.....	6
III) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019	15
IV) Questions financières	15
1. Admissions en non-valeur	15
2. Tarification des Diplômes Universitaires : tarif plein	16
3. Tarifs, subventions et dons	16
4. Sorties d'inventaire.....	17
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 novembre 2019 ...	17
1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2020.	17
2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 10 octobre 2019	19
3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 7 novembre 2019	21
- Semestre REO	21
- UFR Langues et Communication - actions RITM liées à l'engagement étudiant : Parrainage et dispositif AprèsLang	23
- Projets internationaux	25
- Diplômes d'université et formations courtes	26
- Diplômes nationaux.....	35
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 novembre 2019	36
- Demande de subvention FEDER.....	36
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	38
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	38
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	38
VIII) Questions diverses.....	38
II) Approbation d'une motion (Suite).....	38

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 22 novembre 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- *(Début de séance manquant dans l'enregistrement).*

II) Approbation d'une motion

Le Président.- [...] Avant de rentrer dans l'ordre du jour formel tel qu'il vous a été adressé, j'aimerais tout d'abord aborder auprès de vous cet après-midi la profonde tristesse qu'éprouve la communauté universitaire française après, vous le savez, qu'un étudiant de l'université Lyon 2 se soit immolé par le feu devant les bureaux du CROUS de Lyon.

Je voudrais vous en parler car je crois que, comme tous... En tout cas, toute la communauté universitaire française est très touchée par ce qui s'est passé, par cet acte de désespoir qui suscite un élan très profond d'empathie par tous.

À la demande du ministère, vous le savez, une réunion a été organisée dans les quelques jours qui ont suivi. Cette réunion était animée dans notre académie par Mme la Rectrice. Elle était organisée en présence de représentants étudiants. Il y avait là des représentants des étudiants Associatifs et Indépendants, des représentants de l'UNEF, des représentants de l'UNI, bien sûr la Directrice du CROUS Bourgogne-Franche-Comté. Je n'ai pas pu être présent, mais j'étais représenté par Ambre Adamiak et Jean-Jacques Boutaud.

Cette réunion a été l'occasion pour la Rectrice d'une part, pour la Directrice du CROUS et puis pour les représentants de l'université d'exprimer aux étudiants et à la famille également de l'étudiant de Lyon toute leur compassion. Voilà.

Et au-delà de cette réunion de la semaine dernière, moi je voudrais, à titre personnel, dire toute l'émotion qui est la mienne. Et je vous assure, je reviens de deux jours en conférence des présidents d'université, que cette émotion, elle est véritablement éprouvée et partagée par tous les présidents, par leurs équipes.

La Présidente de Lyon 2 était présente en CPU cette semaine. Elle nous a donné des nouvelles de cet étudiant qui est toujours en réanimation à Lyon, qui est dans un état qui est stable mais qui est un état... qui est un état qui est critique et qui reste inquiétant. Voilà.

Donc j'ai pu dire aussi à Nathalie Dompnier, donc la Présidente de Lyon 2, tout le soutien que la communauté de l'université de Bourgogne apporte à la communauté de l'université de Lyon 2 dans cette période. Voilà.

Au-delà de ces quelques mots, je voudrais vous dire que ce drame qui est un drame de la vie précaire mais qui, à mon avis, est probablement également aussi un drame de l'isolement et un drame de la solitude, m'inspire quelques réflexions que je voudrais partager avec vous.

On sait tous que la France a fait le choix d'un modèle d'enseignement supérieur et de recherche qui est un modèle qui est un modèle...

Est-ce que vous m'entendez, là ?

Intervenante.- Oui.

Le Président.- Oui ?

Qui est un modèle qui est un modèle qui est inclusif, qui est un modèle solidaire, qui est un modèle qui est ouvert et qui, de fait, permet d'accueillir chaque année près de deux millions de jeunes gens et de jeunes filles pour leur offrir nos formations qui sont des formations de qualité.

Mais probablement, ce modèle n'est pas suffisant et il me semble que ce qui s'est passé à Lyon doit nous inviter à réfléchir à ce qu'il convient de faire, à la fois pour prévenir des gestes de ce type et puis pour arriver probablement mieux qu'on ne le fait actuellement à détecter les situations de détresse, les situations d'isolement, de détresse matérielle ou de détresse morale, ou d'isolement, de solitude des étudiants, parce que je reste convaincu que si cet étudiant avait été entouré d'un membre... d'amis ou d'une famille présente, peut-être, le geste qu'il a commis aurait-il pu être évité.

Il faut donc prévenir, il faut détecter précocement, il faut pouvoir prendre en charge rapidement les situations de précarité. Et beaucoup de choses ont été dites dans les médias ces derniers temps. Il faut pouvoir accompagner également ces jeunes qui sont en situation difficile sur le moyen et le long terme.

Et donc pour tout ceci, j'ai travaillé ces quelques jours, et avec l'équipe qui m'entoure, à proposer un texte de motion que je voudrais vous proposer, qui va vous être distribué et que l'on pourra... que vous pourrez examiner pendant le conseil.

Et puis je vous propose qu'en fin de conseil, on puisse ensemble l'examiner et puis - je vais vous le lire - que l'on puisse éventuellement l'amender si vous le souhaitez, et puis le soumettre à notre délibération. Et cela sera, d'une certaine façon, la réponse que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, peut-être modestement, mais pourra apporter dans cette situation qui suscite tant d'émotion. Voilà.

Je vous le lis rapidement, on vous le distribue pendant ce temps et puis on y reviendra. Vous pouvez y réfléchir et on y reviendra en fin de conseil.

« Notre pays a fait le choix d'un modèle d'enseignement supérieur porté par les universités françaises qui sont fières d'accueillir chaque année près de deux millions de jeunes auxquels elles ouvrent les portes de formations de grande qualité. Les conditions de vie étudiante n'en demeurent pas moins au cœur de leurs préoccupations. Et en la matière, avec d'autres acteurs, nous mettons en œuvre nos missions de service public.

L'actualité des semaines passées est venue nous rappeler cruellement que malgré tout, des situations de fragilité extrêmes sont toujours à déplorer. En dépit

des actions mises en place, la précarité demeure un fléau toujours prêt à frapper, et venant accroître le nombre d'étudiant.e.s en difficulté.

Même si, sur les six campus de l'université de Bourgogne, nos étudiant.e.s bénéficient de cadres de vie reconnus pour compter parmi les plus agréables (il faut rappeler que Dijon est régulièrement citée parmi les villes dans lesquelles il fait bon étudier), d'autres problématiques sont aussi à prendre en considération pour appréhender le « bien-vivre étudiant ». Les principales études des différents observatoires sont essentiellement centrées sur le suivi des parcours étudiants et l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômé.e.s. Et si ces enquêtes sont riches d'enseignements, elles trouvent cependant leurs limites à notre échelon pour nous éclairer et servir les politiques publiques locales. L'évaluation de la « vie étudiante », demandée par l'Assemblée nationale il y a quelques années, repose sur une enquête conduite tous les trois ans par l'Observatoire National de la Vie Etudiante. Et le dernier rapport, datant de 2016, soulignait entre autres que 36 % des étudiant.e.s bénéficiaient d'une aide.

Sans occulter les actions ou les dispositifs qui sont développés, ceux-ci peuvent être perçus comme trop lents à produire leurs effets. Aussi le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, réuni ce vendredi 22 novembre 2019, demande de manière urgente l'engagement d'un travail concerté entre les organisations étudiantes, l'Etat, les collectivités, le CNOUS, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté, les universités et les écoles, afin de réfléchir à des propositions qui permettront de prévenir, de détecter, de prendre en charge et d'accompagner les situations de précarité et d'isolement des étudiant.e.s dont nous avons tous collectivement la responsabilité. »

Voilà.

Donc je vous remercie de réfléchir à ce texte et puis on y reviendra. On peut d'ailleurs, si vous voulez dire un mot sur ce thème, bien entendu on peut avoir quelques échanges dès maintenant et puis on y reviendra en fin de conseil.

Oui, Peggy vous voulez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc tout d'abord, je vous remercie pour cette initiative et proposition de motion.

Je me demandais si l'on ajoutait dans cette motion un fait d'actualité qui est qu'une ligne de 35 millions d'euros sur le budget de la vie étudiante a été d'abord retirée par l'Assemblée puis un sénateur a demandé à la réintégrer, donc la ligne a été réintégrée. Puis à nouveau réenlevée à l'Assemblée.

Et étant donnée l'actualité et la nécessité d'un point de vue « accompagnement de la vie étudiante », je me demande si nous ne pourrions pas ajouter quelque chose. Pas forcément la référence aux 35 millions, mais peut-être dire que l'on a besoin d'un budget suffisant pour la vie étudiante au niveau national également.

Le Président.- Vous réfléchissez pendant le conseil à la façon dont on pourrait...

Peut-être pas faire explicitement référence à ces 35 millions qui vont, qui viennent. Il y a eu aussi les 20 millions qui vont, qui viennent. Il y a eu plein de choses comme cela. Bon, c'est très précis.

Mais que l'on prenne un peu de hauteur et que l'on dise effectivement que pour cela, on a besoin d'un budget, de moyens financiers suffisants.

Et puis... Vous réfléchissez à une formulation et puis on voit en fin de conseil, tout à l'heure.

Mme Baille et puis Sébastien.

Mme Baille.- Peut-être simplement une question de forme, pardon, sur la deuxième phrase de : « *Les conditions de vie étudiante n'en demeurent pas moins au cœur de leurs préoccupations* ». Je pense que l'on peut simplement dire dans ce cas : « *Les conditions de vie étudiante demeurent au cœur de nos préoccupations* ». Le « pas moins » amoindrit peut-être un peu le sens de la portée de la préoccupation.

Le Président.- OK, merci.
Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, je partage l'analyse de Peggy. Je pense qu'il faut que ce texte aussi... Donc l'État est inclus dans la question et la réflexion.

Je pense que ce texte doit aussi interpeller quelque part l'État puisque même si la politique étudiante est au cœur de nos missions, elle n'aura de sens que si elle est véritablement accompagnée par l'État.

Et je pense que c'est aussi un moment d'interpeller lorsque l'on... Ces tergiversations sur les 35 millions sont presque incompréhensibles, vu le caractère dramatique de la situation et vu le fait que nous savons toutes et tous sur le terrain, que ces étudiants, lorsqu'ils arrivent à des situations aussi extrêmes, vivent mal leur condition d'étudiant, mais leur condition d'être humain tout simplement.

Donc je pense qu'il faudrait aussi... Je réfléchis à une façon peut-être d'être vraiment dans une démarche d'interpellation. On est dans une démarche de construction, donc positive. On réunit des acteurs autour de la table. Mais vraiment d'interpeller l'État qui a la responsabilité d'accompagner la vie étudiante.

Le Président.- Si tu veux, tu réfléchis aussi à une formulation que l'on pourrait ajouter à la fin, effectivement.

Je voulais que l'on puisse, en fait, demander quelque chose qui soit suffisamment précis. Voilà.

Et donc si vous avez... Pas polémique, qui reste quelque chose de constructif, mais qui soit... qui reste suffisamment précis et qui prenne un petit peu de hauteur par rapport à la gravité de la situation et de l'enjeu.

Louis, tu voulais dire quelque chose.

M. de Mesnard.- Oui, c'était vraiment très bouleversant, cette affaire très malheureuse.

Mais je voudrais dire que si elle a attiré autant l'attention, c'est aussi le mode opératoire adopté qui renvoie aux sacrifices des bonzes au Vietnam qui s'immolaient par le feu et Jan Palach, par exemple, en ancienne Tchécoslovaquie.

Et il est dommage qu'un étudiant doive recourir à de telles extrémités pour que le problème soit pris en compte. S'il avait mis fin à ses jours par un moyen plus, je dirais, ordinaire, moins spectaculaire, peut-être que l'on en aurait à peine parlé. Je le pense sincèrement.

Et donc je vais faire une suggestion : qu'à l'avenir dans notre université, on ait des statistiques de décompte des suicides et tentatives de suicide des étudiants,

des personnels, etc. Je le dis : je crois que cela serait bien. En toute... Voilà. Que l'on puisse savoir, est-ce que... qu'est-ce qui se passe.

Les entreprises, je crois, ont l'obligation de le faire. Je ne suis pas sûr que nous, on ait l'obligation. Mais peut-être que je me trompe.

Le Président.- Au-delà de notre université, Louis, je pense qu'il serait opportun que l'on ait une vision nationale...

M. de Mesnard.- Bien sûr.

Le Président.- ... de ce que ce fléau et ce type de drames peuvent représenter et que l'on puisse en suivre l'évolution, en analyser les causes au fur et à mesure des années, sûrement. Et cela pourrait raisonnablement faire partie d'un observatoire... Enfin, des missions d'un observatoire de la vie étudiante. Il n'y a pas que l'insertion professionnelle. Cela doit manifestement faire partie de ce qui doit être travaillé.

M. de Mesnard.- Après, sur Lyon 2, ayant connu Lyon 2 comme père d'étudiants... parent d'étudiants, je peux... C'est une grande université, Lyon. Ils essaient de faire le mieux, mais il y a de très, très grands amphis et surchargés. Très souvent, les étudiants sont complètement perdus. Les cours se passent à Bron... Enfin, la moindre grève de transports, c'est horrible pour eux. Et je conçois qu'un étudiant ait pu tout d'un coup se désespérer.

Surtout que c'était un boursier à qui on avait retiré sa bourse parce qu'il triplait. Voilà.

Et peut-être qu'aussi, il faut avoir une réflexion sur les bourses et le système de bourses et comment peut-être avoir un système pour les étudiants qui sont dans ce cas-là.

Et puis dernière remarque, c'est qu'en France, beaucoup d'étudiants travaillent mais le système n'est pas fait pour que les étudiants travaillent. C'est très difficile pour eux de trouver un travail digne qui leur permette de véritablement... Alors ils ont des petits boulots. Et je pense surtout aux étudiants d'origine étrangère. Pour eux, c'est vraiment extrêmement difficile.

Le Président.- Oui, tout à fait.

Toutes ces choses sont très sensées et finalement, elles vont bien dans le sens de la nécessité d'avoir une vraie réflexion, à la fois locale mais également nationale, de tous ceux qui sont parties prenantes et qui sont d'une certaine façon collectivement responsables de l'avenir des étudiants et de la vie des étudiants pour faire en sorte que des drames pareils ne puissent pas se répéter.

M. de Mesnard.- Juste un mot sur la précarité.

Alors, les loyers à Dijon sont relativement modérés, toutes choses égales par ailleurs. Mais en région parisienne ou région lyonnaise, je pense qu'il y a des personnels qui doivent être au bord...

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- ... de la pauvreté...

Le Président.- Oui, oui. Bien sûr.

M. de Mesnard.- ... alors qu'ils ont un travail. Voilà.

Le Président.- Oui, oui, oui, bien sûr.

M. de Mesnard.- Ils ont un travail et en région parisienne, à moins de se mettre à 70 kilomètres du centre, les loyers sont absolument...

Le Président.- Mais c'est vrai dans les universités et...

M. de Mesnard.- Marseille aussi.

Le Président.- ... dans une autre fonction publique, moi, que je connais bien, qui est la fonction publique hospitalière, on en a parlé dans l'actualité ces derniers jours, les soignants dans la région parisienne, compte tenu du coût de la vie dans la région parisienne, sont souvent dans des situations de grande précarité. C'est exact. C'est exact. Malheureusement.

D'ailleurs, je ne sais pas qui peut vivre à Paris *intra-muros* avec un salaire d'agent du service public. Raisonnablement, c'est excessivement difficile de faire vivre une famille à Paris *intra-muros*.

M. de Mesnard.- Mais, personne.

Le Président.- Bien, d'autres remarques en ce début de conseil ? Pas de point particulier ?

Donc voilà, on vous a distribué ce texte. On a déjà eu quelques propositions pour l'améliorer en fin de conseil et on y reviendra, donc sur ce conseil qui va être un conseil assez court, vous avez vu, qui est un conseil qui est essentiellement technique.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Parmi les informations à vous donner en ce début de conseil, je voudrais d'abord vous dire, de façon un peu technique, que nous avons dans nos murs actuellement la Cour des Comptes qui vient pour faire un audit.

Vous savez que le dernier audit de la Cour des Comptes remonte à il y a sept ans ou huit ans environ. Il y a un certain nombre de remarques, de préconisations qui avait été faites à ce moment-là. Et donc, la Cour des Comptes vient pour un audit de suivi des remarques qui avaient été faites en 2012-2013.

Donc Alain Helleu et moi avons ouvert cet audit, avons reçu la mission en visioconférence il y a une dizaine de jours et on les reçoit, je crois, vendredi prochain. Ils viennent travailler... Ils viennent pour une journée de travail avec nous vendredi prochain. Voilà.

La réunion d'ouverture s'est parfaitement bien...

M. de Mesnard.- Juste une micro-question là-dessus.

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- C'est la Chambre régionale des comptes ?

Le Président.- Non, c'est la Cour des Comptes nationale.

M. de Mesnard.- C'est la Cour nationale, d'accord.

Le Président.- On les avait déjà accueillis en... fin 2012, début 2013. Ils viennent régulièrement exercer leur mission chez les différents opérateurs de l'État. Voilà, huit ans... Sept, huit, dix ans. C'est à peu près le rythme habituel.

Donc on a eu une bonne discussion. Ils sont intéressés évidemment sur les comptes, c'est normal. Ils sont très intéressés également par la stratégie universitaire, par la dimension de stratégie académique, par la politique universitaire, par l'adéquation de la politique budgétaire avec la stratégie académique de l'établissement qui leur permet ensuite de mieux comprendre ce qui se passe dans les universités.

Un mot sur...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Donc les travaux sont en cours. Est-ce que tu sais quand le compte rendu de visite aura lieu ? Et ma question est double, et peut-être avec un point que tu vas aborder après, c'est : est-ce qu'il est en phase avec le dialogue de gestion...

Le Président.- Non.

M. Chevalier.- ... avec l'État ?

Donc il n'y a pas de phasage...

Le Président.- Tu veux dire avec le dialogue stratégique...

M. Chevalier.- Voilà, c'est cela.

Le Président.- ... et de gestion ?

Je pense que ce sont vraiment deux choses qui sont indépendantes. Si tu veux préciser...

M. Chevalier.- Ce qui est dommage, c'est que si ce n'est pas phasé, cela ne permet pas d'utiliser l'un...

Le Président.- Non, non, non.

M. Chevalier.- ... pour envisager le dialogue (*mot inaudible*).

Le Président.- Non, non, non. Je pense que c'est vraiment...

C'est un hasard de calendrier qui fait qu'il y a les deux. Il y a quelques universités françaises... Voilà.

Nous, cela a... Le rythme de huit ans, c'est à peu près le rythme qui était normal. Donc en termes de calendrier de cette mission, leur objectif est d'aller assez vite et donc probablement, d'ici janvier-février, de rendre leur rapport. Voilà, c'est...

M. de Mesnard.- C'est un organisme complètement indépendant, la Cour des Comptes.

Le Président.- Oui, oui, oui. C'est vraiment... Oui, tout à fait.

M. de Mesnard.- Ils ont leur propre (*mot inaudible*).

Le Président.- Voilà. C'est le calendrier que le magistrat nous a annoncé.

Sur Bourgogne-Franche-Comté, je voudrais vous donner également quelques éléments d'information.

D'abord, je voudrais vous dire que nous n'avons toujours pas de réponse, ni du cabinet, ni du ministère à propos du document de précisions au plan d'actions que l'on a remis au début du mois de septembre. Voilà.

Cela, c'est le premier élément factuel dont je voulais vous parler.

Deuxième chose qui est... Alors, tout à fait importante. C'est que vient... viennent de sortir, dans le cadre du PIA, deux nouvelles... deux nouveaux appels à projets qui s'appellent, l'un, IDEES et, l'autre, SFRI, qui sont des appels à projets qui sont réservés aux sites IDEX et ISITE.

Alors SFRI, cela veut dire « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence ». Et en gros, c'est la reprise de l'appel à projets « Ecole universitaire de recherche ».

Et donc il va s'agir pour nous dans cet appel à projet SFRI de déposer deux projets - qui ne s'appellent plus « Ecole universitaire de recherche » maintenant mais je vais toujours utiliser ce nom. Un dans le domaine des Sciences de l'environnement, de l'Aliment et de l'Alimentation et un autre dans le domaine des Sciences de la santé, qui sont les deux appels à... les deux projets d'Ecole universitaire de recherche qui n'avaient pas pu, pour diverses raisons, être labellisés lors de la dernière campagne.

Et puis sort un autre... un second appel à projets qui s'appelle IDEES. Et IDEES, c'est un acronyme pour « Intégration et développement des IDEX et des ISITE ».

Alors celui-ci est beaucoup plus stratégique et politique. Il s'agit, pour chaque site universitaire – « site » au sens large, donc pour nous, c'est toujours bien le grain Bourgogne-Franche-Comté - d'identifier... d'auto-identifier ce que l'on considère nous-mêmes comme étant les points faibles de notre politique de site et les éléments devant être renforcés pour proposer des actions complémentaires et demander des financements complémentaires en adossement à ces actions. Voilà.

Donc là, on est devant quelque chose qui est beaucoup plus important. On est véritablement dans la construction de la politique de site. Et de fait, on a évidemment décidé de s'inscrire dans ces deux appels à projets, IDEES et SFRI.

L'appel à projets IDEES va être porté, coordonné par Alain Dereux, parce qu'il se situe parfaitement dans la poursuite, la continuité de ce qui a été fait au niveau du projet ISITE.

Et puis l'appel à projets SFRI va être porté par un collègue qui est professeur à l'université de Franche-Comté, qui est Maxime Jacquot, qui a son activité de recherche à l'Institut Femto et qui est probablement un physicien, en tout cas, qui fait partie de ce grand champ académique.

Pour les deux appels à projets qui sont importants, on est assisté par un cabinet qui est le cabinet CMI qui est le cabinet qui nous avait déjà assistés en 2014, 2015, 2016, pour la réponse à l'appel à projets ISITE. Autrement dit, quelqu'un qui

nous connaît bien, qui connaît nos forces, qui connaît nos faiblesses et qui est force de proposition assez efficace pour nous aider à avancer. Voilà.

Ces deux appels à projets ont été publiés, je dirais, il y a deux semaines, trois semaines. Enfin, il y a peu de temps. La date limite de réponse est le 24 janvier. Autrement dit, c'est quelque chose qui va se dérouler à un rythme qui est un rythme qui est difficilement raisonnablement tenable. Voilà.

Et alors, j'essaie de faire un lien entre cela et ISITE. On n'a toujours pas de réponse à notre plan d'actions pour ISITE. Peut-être n'en aurons-nous pas. Et peut-être l'État va-t-il attendre de voir comment nous nous inscrivons dans l'appel à projets IDEES et quel est le contenu que nous mettons dans l'appel à projets IDEES. Et que d'une certaine façon, la réponse, ce sera l'appréciation qui sera faite sur IDEES, en sachant que sur IDEES, pour les sites qui sont en phase probatoire des IDEX et des ISITE, la réponse à IDEES sera conditionnée à la réponse finale du jury international en fin de phase probatoire.

Donc c'est véritablement cela qui... En fait, on peut très bien en théorie être lauréat de IDEES, mais le projet ne sera véritablement déclenché qu'après l'évaluation favorable du jury international en fin de phase probatoire.

Je vous rappelle que la phase probatoire... la fin de la phase probatoire... Enfin, le nouvel examen par le jury international est en principe programmé à l'automne 2020. Voilà.

Emmanuelle.

Mme Vennin.- Oui, pardon.

Je voudrais juste intervenir parce qu'il me semble quand même que les différentes parties prenantes qui ont travaillé sur la réponse qui a été donnée au ministère pour le projet ISITE... Enfin, pour ma part, je trouve que c'est vraiment un manque de respect de la part du gouvernement et de la part du ministère, si je peux me permettre. Parce que tout le monde a travaillé, les gens ont dû travailler dans l'urgence, il y a une réponse qui a été apportée quand même de façon assez constructive.

Donc je... Enfin, je ne sais pas si l'on peut réagir ou s'il y a un moyen de leur signaler que ce ne sont pas des façons de procéder vis-à-vis des agents de la fonction publique qu'ils engagent.

Pardon, excusez-moi de réagir, mais je trouve cela un peu scandaleux.

Le Président.- Bon, écoute. On peut avoir cette lecture et puis on peut aussi finalement se dire que le temps qui passe sans réponse négative à nos documents est un temps qui fait que plus le temps passera et plus il va devenir difficile d'interrompre notre ISITE.

Autant il y a un an... Rappelez-vous il y a un an, en pleine période de crise, en novembre 2018, l'État aurait été fondé raisonnablement à interrompre notre ISITE.

Il me paraît difficile maintenant, un an après, après un travail éminemment constructif que l'on a fait, qui est un travail sérieux, qui converge vers l'intégration et vers un renforcement de l'intégration... On a eu l'occasion tous ensemble déjà de parler des nouvelles mesures qui sont proposées dans le plan d'actions et dans le document « Précisions au plan d'actions ». Tout cela nous emmène vers une politique Bourgogne-Franche-Comté qui est encore mieux intégrée. Et je trouve que l'on a plutôt trouvé un pas mauvais équilibre entre aller vers davantage d'intégration et d'efficacité, tout en maintenant la souveraineté et l'autonomie des établissements.

Et sans finalement rien prendre qui ne soit du régalien, de la souveraineté des établissements.

C'était un travail qui était difficile. Je trouve qu'on l'a plutôt bien fait. Peut-être qu'il y a un certain embarras à nous critiquer parce que d'une certaine façon, vous voyez bien, on sait très bien que la politique... Ce que veut l'État, c'est que l'on aille vers un établissement unique, ce qu'ils appellent « l'établissement expérimental ».

Nous, on ne souhaite pas y aller parce que l'on est tous attentifs, sensibles à l'histoire et à la géographie particulière de la Bourgogne-Franche-Comté qui font que l'on ne souhaite pas aller vers un établissement unique. On a... Je crois vraiment que l'on a, dans ce cadre-là, imaginé un modèle qui est le plus intelligent possible pour ne pas aller à l'établissement unique, tout en étant authentiquement intégratif et en portant vraiment tous ensemble des choses qui sont partagées.

Donc il y a peut-être un peu d'embarras, avec d'un côté la volonté de nous pousser à aller vers l'établissement unique. Et puis de l'autre, l'idée de se dire : « Finalement, pour ce territoire, ce qu'ils font n'est peut-être pas si mal que cela ».

Il y a une deuxième chose, c'est que quand on regarde ce qui se passe ailleurs en France, où il y avait beaucoup d'élan et d'enthousiasme vers des mouvements très intégratifs sur d'autres sites, si l'on regarde de façon un peu objective ce qui s'est passé au cours des dernières semaines à Montpellier, où l'ensemble du conseil d'administration de la grande école Agro de Montpellier vient de démissionner, en désaccord avec le modèle qui était proposé... Ou alors ce qu'il s'est passé à Lyon, où l'INSA a quitté... L'INSA, qui était un partenaire très lourd du projet lyonnais, est sorti du projet. Et puis surtout, ce qui se passe à Nantes où l'École Centrale, qui était partie prenante fortement, vient également de se désengager du projet.

Finalement, la lecture du site Bourgogne-Franche-Comté, c'est peut-être de se dire : bien sûr, il y a eu des difficultés mais quand on regarde objectivement les difficultés, elles sont derrière nous. Tout se passe désormais parfaitement bien. Et le modèle, ce n'est certes pas un établissement unique, mais compte tenu de l'histoire et de la géographie de ce territoire, le modèle, il est peut-être réaliste et pragmatique.

Alors peut-être qu'ils nous attendent et qu'ils attendent de voir ce que l'on va être capable de faire dans l'appel à projet IDEES pour donner une réponse.

Je ne sais pas, je n'ai pas plus d'informations.

Et il y a eu une deuxième chose aussi, c'est que...

Je te donne la parole, Sébastien.

C'est que vous savez qu'à la DGEISIP, il y a eu un changement de direction. Anne-Sophie Barthez a pris la direction à la DGEISIP il n'y a pas très longtemps et elle a fait son discours de prise de fonction à la DGEISIP il y a deux ou trois semaines, pas plus. Et ce qui fait que Luc Johann ne voulait pas... Tant qu'elle n'avait pas fait son discours de politique générale finalement, à la direction de la DGEISIP, Luc n'a pas voulu solliciter de façon trop insistante Anne-Sophie Barthez. Il lui laissait un petit peu de temps. Voilà.

Donc tous ces éléments font que possiblement, le temps pourrait jouer en notre faveur parce que je... Alors vraiment, autant il m'aurait semblé il y a un an que l'État était parfaitement dans son rôle en nous disant : « C'est fini », autant maintenant, je ne vois pas de justification.

Sébastien.

M. Chevalier.- Et d'autant plus que le modèle d'université fédérale de recherche qui est le modèle qui est appuyé, conforté, *via* les plans d'actions, est le modèle qui a été labellisé, validé, accepté par le jury international à l'époque.

Donc soit on est cohérent et on garde le même modèle et on le défend, soit on n'est pas cohérent et on change de modèle parce que la loi permet désormais un modèle expérimental qui, comme tu le dis, n'est probablement pas le nôtre.

Pour appuyer ce que dit Emmanuelle, moi, ce qui me trouble beaucoup, c'est... D'ailleurs j'ai cru que c'était une erreur de date lorsque j'ai vu les éléments. C'est que l'on demande courant novembre à des universités qui, pour 80 % d'entre elles, vont changer de gouvernance dans les mois qui viennent, de penser des projets emblématiques et de nous demander une réponse pour le 24 janvier.

C'est ce qui me trouble le plus et je trouve cela très dangereux de la part de l'État parce qu'il est clair qu'il faudra que les équipes suivantes puissent assumer ces objets, alors qu'elles ne les ont pas elles-mêmes conçus.

Donc autant je comprends bien qu'un projet comme ISITE qui a quatre ans d'expérience... On a un retour d'expérience. On a bien vu les bienfaits qu'il pouvait apporter, les difficultés aussi inhérentes au fonctionnement de la COMUE. Autant ces deux projets IDEES et SFRI, qui sont loin d'être neutres pour la vie de nos établissements, je trouve très troublant que l'on nous demande une réponse aussi rapidement.

Le Président.- Oui. Non, non, mais c'est effectivement très troublant.

Alors il y a un autre élément, c'est que curieusement, donc la date de retour limite est toujours annoncée le 24 janvier, mais il y a une semaine, les trames des dossiers de réponse n'étaient toujours pas publiées. Et on est à deux mois de la réponse. C'est-à-dire que l'on n'a toujours pas la trame du texte selon lequel on va vouloir répondre. Donc vous voyez que cela crée une situation qui est...

Alors est-ce qu'au dernier moment... Pour la raison, d'ailleurs... En partie, la raison que tu dis, Sébastien. Est-ce qu'au dernier moment, l'État va décider de reporter également la... Parce que les...

Sur SFRI par exemple, on est déjà sur un retard important par rapport au calendrier initial qui avait... Initialement, cela devait sortir en juin. Donc on est déjà sur un retard important. Donc est-ce qu'ils vont effectivement avoir, par pragmatisme, décidé de reporter ? Je ne sais pas.

De toute façon, pour nous... De toute façon, pour notre site, quoi qu'il arrive, on a une date limite qui pour l'heure nous semble incontournable, qui est la fin de la phase probatoire à l'automne 2020 et l'examen du dossier devant le jury international à l'automne 2020.

Quoi qu'il en soit, sur IDEES quand même, qui est le grand... la grande affaire. Sur IDEES, vous avez bien compris qu'en trois mois, un site qui n'a pas déjà un projet clair de quel est son avenir, quelle est sa vision de son avenir, comment il se voit à l'avenir, un site ne peut pas construire cela en trois mois.

Et d'une certaine façon, moi qui essaie toujours de voir le côté positif des choses, je me dis que tout le travail très approfondi que l'on a fait depuis un an sous la houlette de Luc Johann pour repenser à travers le plan d'actions et à travers le document « Précisions au plan d'actions »... pour repenser notre avenir commun, je pense que tout ce travail-là intellectuel qui nous a pris un an, qui a été une réflexion très approfondie, c'est le projet IDEES.

Et de fait, on a décidé collectivement de répondre sur un projet qui va être centré sur le plan d'actions et les projets... les précisions au plan d'actions. Donc le

travail intellectuel et politique, on l'a fait d'une certaine façon. Maintenant, encore faut-il que l'on fasse la mise en musique rédactionnelle.

La dernière chose que je voulais vous dire sur ce point, c'est que SFRI et IDEES, mes chers collègues et amis, c'est, je crois, la première fois qu'arrive ce que l'on attendait tous et ce dont on se doutait tous qu'il allait arriver, un appel à projets très structurant, réservé aux IDEX et aux ISITE. Voilà.

Et donc le... Vous voyez qu'à travers cet ensemble d'actions qui ont été menées depuis une dizaine d'années, on voit cette fois-ci le fossé qui va être définitivement creusé entre les sites qui sont IDEX/ISITE et qui vont avoir des appels à projets réservés - réservés, donc ce sera très facile ensuite de créer la différence - et puis les autres, qui n'auront même pas le droit de répondre puisqu'ils ne seront pas éligibles.

Et donc tout ceci va bien dans le sens et me conforte dans la conviction que l'on a portée depuis des années, qu'avoir gagné un ISITE était pour nous tous quelque chose d'absolument essentiel. Et cela, rétrospectivement, conforte tout le bien-fondé du travail que l'on a mené depuis un petit peu plus d'un an avec Luc Johann et avec l'ensemble des établissements, les 15 établissements du *consortium*, pour reconstruire un projet Bourgogne-Franche-Comté qui ait toute son ambition. Voilà.

Parce que dans quelques années, vous allez voir, effectivement la carte des IDEX et des ISITE va être figée. Ensuite, il sera extrêmement facile que tous les grands appels à projets soient réservés aux sites qui seront IDEX et ISITE. Et donc on aura d'un côté des collègues universitaires et puis de l'autre, on aura de véritables établissements universitaires de plein exercice. Et c'est là que pour nous, le travail politique est excessivement délicat de garder l'ISITE sans rentrer dans le schéma de l'établissement unique qui est clairement le schéma que l'on nous demande.

Et alors pour répondre à la question qui était... ou à la remarque qui était faite par Sébastien en filigrane : évidemment, dans le projet ISITE tel qu'il a été validé en 2016, on était sur un projet qui était fédéral, avec une COMUE qui était une COMUE assez raisonnablement intégrative. Moi je n'ai pas eu l'impression de perdre mon âme en acceptant les transferts de compétences que l'on a acceptés à la COMUE, eu égard à ce que l'on gagnait collectivement. Et il est tout à fait vrai que le niveau d'exigence, il augmente. Ce que l'on nous demande maintenant, c'est au-delà de ce que l'on nous demandait en 2014, 2015, 2016.

Simplement, ce que l'on nous a fait remarquer il y a peu de temps, et c'est indéniablement vrai, c'est qu'à partir du moment où la norme va être maintenant l'établissement expérimental, c'est-à-dire l'établissement unique, le modèle COMUE va se retrouver très en deçà. Et donc on va se trouver en dessous de ce qui va être la référence.

Et de fait, le jury, à un moment donné, pourra se dire : « Finalement, ils font du bon travail, mais en matière d'intégration de gouvernance, ils sont en dessous de ce qui est devenu la référence française ». Puisqu'actuellement, si l'on regarde la cartographie française, il y a à peu près... Il reste quatre ou cinq COMUE au sens « COMUE loi 2013 ». Il y a déjà quatre ou cinq projets de COMUE expérimentale et puis déjà une bonne dizaine de projets d'établissements expérimentaux, c'est-à-dire d'établissements uniques. Et donc ce déplacement de la norme, évidemment, est quelque chose qui, devant un jury international, pourrait nous desservir.

Voilà en tout cas où l'on en est. Et en tout cas, la seule chose certaine dont je peux vous assurer, c'est que le travail en conseil des membres et le travail au sein

de la COMUE se déroule dans une excellente atmosphère, tout à fait efficace et tout à fait professionnelle. Voilà.

Je voulais vous dire un petit mot rapide sur l'Université européenne. Le projet est lancé, le *kick-off meeting* a eu lieu à Bruxelles le 7 novembre avec des représentants de l'ensemble des universités européennes qui ont été lauréates de l'appel à projets pilote. J'étais présent avec pas mal de présidents français, présidents d'université qui étaient... qui sont membres de *consortium* et qui ont été labellisés.

J'ai l'impression que ce projet prend bien dans notre université. Notre pôle International est terriblement mobilisé sur *Forthem*. Alex Frame, qui a été investi de la mission de coordinateur académique est présent sur tous les fronts et il multiplie véritablement les échanges. Voilà, il faut continuer.

Il est vraiment essentiel que toutes nos composantes se l'approprient. Il est essentiel que les étudiants vraiment se l'approprient, que toutes les associations étudiantes se l'approprient. Notre pôle International est pratiquement en contact quotidien en visio avec les pôles internationaux des six universités partenaires.

Et on va accueillir en janvier... Du 14 au 16 janvier, on accueille une délégation des six établissements partenaires pour une semaine de travail pour avancer sur les dossiers. Donc il y aura comme cela des...

Et on a lancé le premier appel à projets interne à *Forthem* il y a quelques jours... il y a une dizaine de jours, sur des appels à mobilité pour des périodes courtes. Et c'est un très bel appel à projets qui a été construit par les sept établissements partenaires en peu de temps. Voilà.

Et puis une dernière bonne nouvelle, avant que l'on rentre dans l'ordre du jour, qui est une nouvelle qui est récente. Le 12 novembre, nous avons été informés que la Commission des titres d'ingénieurs accordait à l'ESIREM l'habilitation pour délivrer un nouveau diplôme d'ingénieur sur la spécialité Robotique-Vision artificielle, avec le site du Creusot. Il s'agit, vous vous en souvenez, de ce projet de faire une prolongation du Master « Erasmus Mundus Vibot », en lien avec l'ESIREM.

Et de fait, on est face à un projet qui est un projet d'une grande... je trouve, d'une grande élégance académique puisque l'on renforce l'ESIREM en permettant à l'ESIREM d'avoir un nouveau département d'ingénieurs et qu'en même temps, on renforce le site du Creusot en permettant, sur un site territorial de notre université, d'avoir une filière de formation d'ingénieurs.

Cela, c'est quelque chose qui est tout à fait important et c'est également la belle démonstration, je trouve, que le campus métropolitain, le campus dijonnais, joue totalement son rôle d'entraînement d'un campus... d'un de nos campus territoriaux. Voilà.

Donc on l'avait attendu, on l'a obtenu. Et donc, j'ai vraiment le plaisir de vous annoncer l'ouverture de ce cycle Ingénieur à la rentrée prochaine. En septembre 2020, ce cycle Ingénieur va ouvrir. Voilà.

C'est quelque chose qui va compléter l'ensemble du dispositif que l'on a mis en place. Vous savez que sur le nord et l'ouest de la Bourgogne, on a également intégré la formation de Génie industriel d'Auxerre. On l'a intégrée à l'ISAT pour faire émerger un grand pôle d'ingénierie également sur le nord et l'ouest de la Bourgogne. Et donc là aussi, on voit bien que la politique qui a été menée - et Frédéric en a été l'artisan majeur... Frédéric Debeaufort à mes côtés -, a été une politique de longue haleine mais qui porte ses fruits.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations en début de conseil. S'il y a des... quelques remarques ou questions, on va les prendre. Et si...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Est-ce que l'on peut avoir un mot sur les Assises de la vie étudiante qui ont eu lieu dans ce lieu ces jours-ci ? Je ne sais pas si Ambre était présente ou quelqu'un de l'équipe.

Le Président.- Alors Ambre était présente. Je sais que Jean-Jacques était présent. Cyril y a été. Moi, je n'y étais pas.

Mais Ambre, tu peux dire un petit mot sur les Assises de la vie étudiante ?

Je sais qu'il y avait une centaine d'étudiants qui avaient de bonnes discussions, mais je n'ai pas davantage d'éléments.

Peut-être, Ambre, tu peux dire un mot ?

Mme Adamiak.- Oui, concernant les Assises de la vie étudiante. Donc pour la deuxième édition, elle avait été organisée ici, à Dijon, par rapport à Besançon l'année dernière. Moins d'étudiants que sur l'année précédente. J'étais un petit peu déçue, d'ailleurs, parce que je pense qu'il y avait des enjeux au niveau des projets qui étaient proposés qui étaient assez importants.

M. Luc Johann, donc administrateur provisoire de la COMUE, était présent, qui a fait un discours d'ouverture.

On était tous répartis en petits groupes différents avec deux axes de travail. D'un côté, les olympiades. Donc l'objectif était, en fait, de faire travailler tous les étudiants membres des établissements de la COMUE BFC sur un projet nommé « Olympiades », donc avec l'objectif de développer le sport et une enveloppe financière de 20 000 euros qui y était attitrée.

Et deuxièmement... Le deuxième axe, c'était « bien-être et santé ». Donc on a beaucoup axé... En tout cas... Enfin, moi, dans mon groupe de travail, on avait axé le travail sur justement le bien-être psychologique des étudiants, avec cette actualité aussi de la précarité étudiante. Et je pense que dans chaque groupe, tout le monde a un peu... L'actualité a déteint un petit peu sur nos travaux. Et ce qui est très bien, d'ailleurs, parce que cela a permis de faire émerger aussi des idées que le CROUS... enfin, desquelles le CROUS pourra s'emparer.

Alors je n'ai pas actuellement le bilan de cette journée puisque moi, j'y étais présente le matin et, pour des raisons personnelles, c'est Léa Fontaine qui m'avait succédé l'après-midi.

Il y avait une remise de prix fictive à la fin de cette journée pour le projet qui était le plus pertinent. Voilà.

Mais de ce que l'on m'a remonté jusqu'à présent, tout le monde en a été assez content. Beaucoup d'acteurs : il y avait la Région, le CROUS, du personnel administratif, des étudiants évidemment. Beaucoup d'étudiants de la BSB, d'ailleurs. Très intéressant. Peu d'étudiants de Franche-Comté, par contre. Donc voilà.

De toute manière, si toutefois cela intéresse, je pourrai faire remonter un compte rendu complet dès lors que j'aurai toutes les informations.

Le Président.- Voilà, merci.

Merci, Ambre. Si d'autres personnes qui étaient présentes veulent dire un mot ? Non ?

Donc on peut avancer dans l'ordre du jour.

Frédéric, tu avances sur le *verbatim* ?

M. Debeaufort.- Oui.

Merci, Alain.

Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose que l'on commence par approuver le *verbatim* du conseil d'administration du 23 septembre que vous avez donc reçu en pièce jointe avec la convocation.

III) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019

M. Debeaufort.- Donc encore une fois, je tiens à remercier Annie parce que 83 pages à rédiger, à relire, à recorriger, cela prend un petit peu de temps. Et quand cela m'arrive, j'avoue que, à part une ou deux petites coquilles, quand je les trouve, l'essentiel du travail a déjà été fait.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions par rapport à ce *verbatim* ?

Donc je vous propose de l'approuver.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc deux non-prises part au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

22 voix pour, 2 abstentions

Je vous remercie.

Et nous enchaînons avec le point suivant qui concerne les questions financières.

IV) Questions financières

M. Debeaufort.- Donc quatre points pour les questions financières. Le premier point concerne les admissions en non-valeur.

1. Admissions en non-valeur

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu le tableau. Donc il s'agit essentiellement de créances non recouvrées et irrécouvrables.

Est-ce qu'il y a des questions à ce propos ?

C'est pour la... une grande majorité lié au service de formation continue.

S'il n'y a pas de questions, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Le point suivant concerne la tarification des diplômes universitaires.

2. Tarification des Diplômes Universitaires : tarif plein

M. Debeaufort.- Comme tous les ans, nous votons les tarifs pleins, c'est-à-dire les tarifs de référence des DU, des diplômes universitaires.

Il y a deux CA de là, nous avons voté les modalités de tarifs réduits pour des raisons essentiellement sociales. Là, il s'agit du tarif de référence que vous avez dans les tableaux. Ce sont toujours les grands tableaux avec beaucoup de tarifs et, en particulier, ceux des formations en diplômes. Des diplômes d'université.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires ?

Souvent, pour la plupart, c'est une reconduction des tarifs des années précédentes.

S'il n'y a pas de remarque ou de question, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Un vote contre.

Qui s'abstient ?

23 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie.

Le point suivant concerne cette fois-ci les tarifs pour les autres prestations que les diplômes d'université, les subventions et les dons.

3. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Donc là encore, vous avez des tableaux complets. Ils vous ont été transmis. Donc cela concerne à la fois le pôle Recherche. Beaucoup de tarifs, subventions concernent aussi le service de formation continue. Et puis si je me rappelle bien, il doit y avoir un tableau du PAJI.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tarifs et conventions ?

Eh bien, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Un contre.

Qui s'abstient ?

23 voix pour, 1 voix contre

Merci.

Et... Pardon, oui. Pardon. Ce ne sont pas des conventions, je me suis trompé en le disant. Ce sont les tarifs, subventions et dons. Il n'y a pas les conventions, je me suis trompé. Excusez-moi. Les conventions, c'est après.

Vous voulez que je remette au vote ? Annie ?

Mme Favier.- Non, c'est bon.

M. Debeaufort.- Bon, tout le monde avait compris que l'on était sur les tarifs, subventions et dons ? J'ai été un petit peu vite. C'est vrai que les conventions, on les traite séparément.

Et dernier point, classiquement, les sorties d'inventaire puisque nous devons sortir le vieux matériel de l'inventaire.

4. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Là encore, quand vous regardez les tableaux, c'est du matériel qui est largement obsolète quand on le sort des inventaires.

Pas de remarque ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Nous en avons donc terminé avec les questions financières. Et pour le point suivant, les travaux de la commission de la vie universitaire et de la formation du 18 novembre, je vais passer la parole à Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Merci Frédéric.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 novembre 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Donc je tiens en préambule à excuser l'absence de Jean-Jacques Boutaud, donc VP CFVU, qui est en déplacement aujourd'hui à Tours. Et donc en son absence, je vais vous présenter les travaux de la CFVU.

Ici... Alors nous avons trois points principaux. Un premier point qui concerne les capacités d'accueil en Master. Nous aurons un second point qui fera un retour sur la commission de la vie étudiante. Et puis nous aurons plusieurs points, cinq au total, qui relèvent donc des travaux de la commission de la pédagogie du 7 novembre 2019.

Donc j'en viens tout d'abord au premier point, celui des capacités d'accueil en Master 1, accompagnées des modalités de candidature et des critères d'examen des dossiers.

1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2020.

Mme Serée-Chaussinand.- Alors vous avez reçu, donc en même temps que la convocation à ce conseil d'administration, tous les documents afférents à ces votes.

Donc pour rappel, Jean-Jacques et moi avons mis une image qui évoque ces tableaux. Bien évidemment, ils sont illisibles sur le PowerPoint.

Alors il faut rappeler que c'est la quatrième fois maintenant que la CFVU et le CA se prononcent sur ces capacités d'accueil, donc en application de la réforme du cycle Master initiée en décembre 2016 et mise en application en 2017. Donc on est dans une assez grande régularité. Enfin, c'est un dossier que l'on connaît.

Il y a une certaine stabilité également dans les capacités d'accueil.

Il y a deux situations particulières. La première concerne Droit, qui dispose encore pour ses Masters d'un système dérogatoire. Donc la sélection se fait en M2.

Et puis on a le cas particulier actuellement de l'INSPE et donc, des Masters MEEF. Une réforme est en cours et donc à ce jour, il n'était pas possible pour l'INSPE de nous fournir, en l'absence d'un certain nombre d'éléments clés, des capacités d'accueil pour... Comment dire ? Pour ces Masters MEEF.

Donc les capacités d'accueil ont été votées en CFVU et elles ont été votées à l'unanimité. Donc un avis favorable à l'unanimité. Donc cela, c'est ce qui concerne les Masters finaux que nous portons et que nous opérons, concrètement.

Donc là peut-être, est-ce que l'on fait un vote maintenant ? Oui ?

Donc nous soumettons au vote ces capacités.

M. Debeaufort.- Donc je vous relis la délibération puisque... Pardon.

Je vous relis la délibération pour ce vote sur les capacités d'accueil concernant les Masters portés par l'université de Bourgogne puisqu'il y a l'exception, comme l'a précisé Christelle, concernant les Masters MEEF, liée à la réforme de l'INSPE.

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers fixés pour la rentrée 2020 pour les Masters 1 portés par l'uB, à l'exception des Masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés compte tenu de la réforme en cours. »

Donc nous devons voter sur cet élément.

Donc à la fois les capacités, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers.

Donc je vous le soumetts pour approbation, sauf s'il y a des questions ou des commentaires par rapport à cela.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Un vote contre.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Je vous remercie et je rends la parole à Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc le deuxième point qui concerne les Masters.

Ce sont les Masters qui, de façon très précise dans les termes, sont portés par la COMUE UBFC mais opérés par l'université de Bourgogne. Donc ils sont rajoutés. Sauf erreur de ma part, ils sont en bleuté à la fin du tableau.

Donc là aussi, ils ont été soumis à l'avis de la CFVU.

En revanche, leur vote se fait à la COMUE. Voilà.

Donc voilà, il y a une délibération à avoir ici mais le vote final se fera à la COMUE.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a besoin de plus d'éléments ?

Je vous lis la délibération parce que là encore, elle est assortie d'une spécificité.

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les examens... les critères d'examen des dossiers fixés pour la rentrée 2020 pour les Masters 1 portés par la COMUE UBFC et opérés par l'université de Bourgogne, sous réserve d'un calendrier homogène de recrutement entre les établissements concernés. »

Donc c'est bien sous réserve d'un système homogène de calendrier.
Donc je vous le soumetts pour approbation, sauf s'il y a des questions ou des remarques.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

23 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie et je rends la parole à Christelle pour le point suivant.

2. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 10 octobre 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Donc nous passons au deuxième point qui concerne les travaux de la commission de la vie étudiante qui avait lieu le 10 octobre 2019. Et ces travaux portaient essentiellement, en fait, sur la vie des associations.

Donc comme vous le savez, notre université est forte d'un grand nombre d'associations et donc celles-ci bénéficient ou non d'une labellisation. Seulement voilà, cette labellisation, elle peut être soumise à évolution.

Donc dans les cas... dans le cadre de cette commission, ont été étudiées des demandes de labellisation, ont été aussi étudiés des... le cas d'associations pour lequel un complément d'informations était demandé. Et donc il s'agissait de savoir si elles allaient, à l'issue de cet examen, être labellisées. Dans d'autres cas très peu nombreux, a été examinée une délabellisation. Et enfin, dans quelques cas également, l'attribution d'un local.

Alors j'ai indiqué... Enfin, nous avons indiqué, Jean-Jacques et moi, le nom des principales associations concernées. Donc L du désert, FEAB, Dijon...

Mme Adamiak.- Dij'Oenop.

Mme Serée-Chaussinand.- Dij'Oenop. Voilà.

Parrainage, AEMB, MRD, Anemone, Parlement des Étudiants-Dijon.

Pour les points d'étape : APPRENDS, STOCK, AESC.

Pour l'ensemble de ces associations, la labellisation ou l'examen « point d'étape » a conduit à une labellisation, donc des avis favorables.

Voilà. Alors...

Voilà, c'est une reconduction d'un label.

Et je voulais peut-être vous indiquer les deux ou trois délabellisations. Donc ce sont des associations dont l'activité n'est plus... Enfin, qui n'ont plus d'activité, ni au niveau national, ni au niveau local, si elles existent également au niveau national.

Donc par exemple dans la liste, apparaît une association appelée GENEPI, Force2rue également, l'association CST également, qui était *a priori* en sursis avant cette commission et qui donc a été délabellisée, suite à l'état des lieux de cette association. Voilà.

Et puis dans deux cas, le cas de la FEAB et de ARAM, nous avons une attribution d'un local. Donc attribution d'un bureau à la MDE. Voilà.

Ambre, veux-tu rajouter quelque chose sur cette commission ?

Mme Adamiak.- Très rapidement.

De très beaux projets qui ont été labellisés. Les étudiants sont extrêmement motivés et ils ont une présentation qui est vraiment construite et déterminée.

Et au niveau de l'attribution des locaux... Alors c'est la... Cela fait plus de deux ans maintenant que nous n'avons pas attribué de local à une association. Là, c'est vraiment... On a eu effectivement la délabellisation de STOCK et de AESC qui partageaient... enfin, qui étaient placées, du coup, à la MDE. Et suite à cette délabellisation et en accord avec eux, on récupère les locaux justement pour les attribuer à la FEAB et ARAM.

C'est extrêmement important puisque la FEAB a, d'une part... vient, d'une part, pardon, d'être labellisée. C'est la Fédération des étudiants africains qui, en fait, en un an, a créé six associations différentes, six associations de représentation pour les étudiants africains, et qui se sont regroupées en une seule fédération. Ils font un travail formidable au niveau de l'accueil des étudiants internationaux, en grande collaboration avec le CROUS et le pôle Relations internationales de l'université. Donc il y a une vraie, vraie reconnaissance à avoir pour eux.

Et ARAM donc, qui est l'association pour les étudiants réfugiés.

Voilà.

Donc on est ravi de les accueillir à la MDE.

Mme Serée-Chaussinand.- Il y a une vie très dynamique des associations sur notre campus encore et... Voilà.

Donc les travaux de la commission de la vie étudiante ont été soumis à la CFVU qui a voté et qui s'est prononcée avec un avis favorable à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle et Ambre.

Donc nous devons approuver les nouvelles labellisations. Si je ne me suis pas trompé, cela fait huit nouvelles associations labellisées, trois reconduites et trois... Deux ou trois... J'ai juste un doute.

Mme Serée-Chaussinand.- C'est... C'est trois. C'est trois.

M. Debeaufort.- Il me semble que c'est trois, si j'ai repris les notes...

Mme Serée-Chaussinand.- Trois délabellisées.

Mme Adamiak.- Trois délabellisées et deux attributions.

Mme Serée-Chaussinand.- Trois délabellisées.

M. Debeaufort.- Trois délabellisées.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà.

M. Debeaufort.- Donc il y a trois associations délabellisées.

Donc nous devons approuver à la fois les labellisations, les reconduites de labellisations et les délabellisations des associations et l'attribution des locaux aux nouvelles associations.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Christelle pour le point suivant.

3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 7 novembre 2019

Mme Serée-Chaussinand.- Alors le point suivant se décompose en cinq points principaux. Donc il s'agit des travaux de la commission de la pédagogie du 7 novembre 2019. Le premier point concerne le semestre REO.

- Semestre REO

Mme Serée-Chaussinand.- Donc le semestre REO, il faut déjà dire qu'il a été conçu et élaboré à l'initiative des VP étudiants. Donc c'est un très beau projet que nous avons souhaité... Comment dire ? Soutenir dès son... ses premières années. Aujourd'hui, il est porté en particulier par Marie-Jeanne Muzeyi qui est chargée de mission REO justement auprès de Léa Fontaine.

Comme le tableau vous l'indique, la première année d'exercice de REO a été à la rentrée 2018. À l'époque - si l'on peut dire car ce n'est pas si lointain -, c'était un projet pilote puisque seuls 19 étudiants étaient inscrits dans ce projet REO. Il s'agissait de voir si les choses allaient fonctionner. Il était aussi réservé, entre guillemets, à... aux étudiants des filières où l'on avait pu constater un maximum de réorientations... où l'on constatait un maximum de réorientations, c'est-à-dire Économie, PACES et pour LLCER Anglais, Espagnol. Voilà.

Et puis le prototype ou le projet... Le prototype a donné satisfaction et il s'est développé au cours de la rentrée 2019. Donc il a pris tout d'abord en charpente. Donc on a rajouté un certain nombre d'éléments, notamment des modules optionnels : soit la possibilité de prendre une UE transversale, soit la possibilité de suivre... enfin, de s'inscrire au SUAPS, soit de s'inscrire... Alors pour faire court, on a marqué le CLANG mais en fait, c'est le Centre des langues et des cultures pour tous, aujourd'hui, dans son appellation actuelle. Et en 2019, environ une cinquantaine d'étudiants ont pu profiter du semestre REO.

Et puis cette année, suite à financement du semestre REO dans le cadre de la loi ORE, étant présenté comme un parcours personnalisé de formation, le semestre non seulement gagne encore en charpente mais aussi en périmètre puisque nous espérons accueillir une centaine d'étudiants dans le cadre de ce dispositif. Donc c'est un doublement des effectifs.

Et après analyse et retour sur l'expérience des deux années précédentes, les porteurs de ce projet ont souhaité, par exemple, rendre obligatoire la pratique d'une langue vivante.

Donc ce qui a été présenté en CP puis en CFVU, c'est l'évolution de ce semestre REO à partir de la rentrée... Enfin, cette année, c'est-à-dire à partir de janvier 2020 puisque, par définition, c'est un dispositif qui s'adresse aux jeunes qui, à l'issue d'un premier semestre, souhaitent se réorienter.

Donc tous ces éléments ont été soumis à l'avis de la CFVU qui s'est prononcée favorablement à l'unanimité pour le dispositif.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions sur le dispositif REO avant que je vous le soumette pour approbation ?

Donc là encore, il y a une réserve sur l'approbation qui vous est indiquée aussi à l'écran. Donc nous devons, après en avoir délibéré, approuver le dispositif prévu pour le semestre REO à compter de janvier 2020, sous réserve de précisions ultérieures quant aux dates de dépôt des candidatures et aux modalités de sélection des candidats, s'il y a plus de candidats que de places.

C'est sur ces éléments que nous devons nous prononcer.

Mme Serée-Chaussinand.- Effectivement, pour répondre à ces réserves qui ne sont pas... Enfin, qui sont importantes, bien évidemment. C'est vrai qu'en ouvrant plus largement... Puisque dans un premier temps, comme je vous le disais, lorsque le projet était encore à l'état de projet pilote, on s'adressait plus particulièrement à quelques UFR.

Là, la volonté des étudiants est d'étendre à l'ensemble du campus. Donc il peut se trouver que nous ayons plus de candidats que de places, donc il va falloir... Et c'est une chose à laquelle les porteurs du projet n'avaient pas forcément complètement réfléchi. Donc voilà, c'est sur cette réserve-là.

Mais cela va être fait.

M. Debeaufort.- Besoin d'éléments complémentaires ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Peut-être une remarque.

Il ne me semblerait pas inutile aussi qu'il faille peut-être travailler sur des compétences plus transversales - alors, je pense à Talent Campus forcément - pour peut-être redonner confiance ou remobiliser des étudiants qui sont pour certains en première situation d'échec. Donc peut-être que...

En plus, j'allais dire, ce serait gratuit dans la mesure où Talent Campus est financé par ailleurs.

Et l'autre élément, c'est peut-être de voir en quoi les dispositifs de remédiation de type AGIL vont peut-être rendre, pas caduque, mais moins utile... Et je mesure ce que je dis. Mais peut-être moins utile dans l'avenir le dispositif REO puisque quelque part, le travail en amont devrait permettre aussi d'accompagner au mieux des jeunes, à condition qu'ils aient une orientation qui corresponde à leur valence et à leurs compétences, si je puis dire.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, oui. Tout à fait.

Après, tu n'es pas sans savoir Sébastien, que toutes les composantes, toutes les filières ne sont pas encore dans AGIL. Donc on pourra dire que vraiment, peut-être... Pour l'instant, les deux systèmes sont complémentaires, mais j'entends.

Et puis sur l'intégration effectivement, de formations plus transversales au savoir-être et aux compétences transversales, c'est vrai qu'il y a déjà un travail sur l'orientation, sur l'insertion. Donc il y a des mises en situation mais cela n'est pas encore la même chose que Talent Campus et cela peut être une évolution à prendre en compte, effectivement. Voilà.

C'est... Encore une fois, le tableau le montre bien, c'est... On est parti avec des moyens financiers aussi très limités.

Donc voilà, on a commencé. Enfin, je dis « on », mais encore une fois, ce sont les étudiants qui se sont... les représentants étudiants... les VP étudiants qui se

sont vraiment investis dans ce projet et puis au fur et à mesure que l'assiette financière... et puis que cela semblait marcher, que l'on a pu constater cela.... Voilà.
Donc on est prêt à évoluer encore à la rentrée prochaine.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.
D'autres commentaires ou questions ?
Donc je vous le soumetts pour approbation.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

23 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.
Et Christelle, je te laisse enchaîner avec le point suivant sur l'UFR Langues et Communication.

- UFR Langues et Communication - actions RITM liées à l'engagement étudiant : Parrainage et dispositif AprèsLang

Mme Serée-Chaussinand.- Alors le point suivant concerne deux projets portés par l'UFR Langues et Communication dans le cadre du PIA 3 NCU RITM-BFC. Et donc ces deux projets ont été présentés à la commission de la pédagogie, puis à la CFVU.

Donc le premier que je vous présente, c'est la reconnaissance de l'engagement bénévole au sein du parrainage UFR Langues et Communication. Donc en fait, une association a été créée au sein de l'UFR Langues et Communication. Et cette association a pour vocation de rassembler des étudiants - donc des étudiants avancés- qui souhaitent parrainer un ou plusieurs étudiants de L1 pour favoriser leur intégration et leur réussite dès les premières semaines à l'université et au cours de toute la première année.

Ces parrains, qui sont tous volontaires, sont encadrés par une équipe d'enseignants référents. Et donc il y a une animation du groupe des parrains au sein de l'UFR.

Et donc pour chacun des parrains qui se sera investi, l'UFR a souhaité valoriser cet investissement et le reconnaître sous la forme d'un supplément au diplôme et aussi d'une majoration des résultats obtenus.

Donc les étudiants qui auront validé ce dossier... Et cette validation, elle se fait notamment par l'équipe des enseignants référents. Ces étudiants bénéficient d'un bonus de 0,5 point sur leur moyenne de Licence, si celle-ci est égale ou supérieure à 10. Voilà.

Donc c'est une manière encore une fois, vraiment de concrètement valoriser l'investissement des jeunes.

Et donc au jour d'aujourd'hui, nous avons, au sein de l'UFR Langues, une trentaine de parrains qui ont en responsabilité environ 80 étudiants néobacheliers, néo-entrants à l'université.

Donc ce projet a été proposé à la CFVU et il a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Je ne sais pas si on fait un vote séparé ou groupé ? Groupé.

Donc le deuxième projet qui a été présenté, qui lui aussi a été retenu dans le cadre de RITM-BFC, est le projet AprèsLang'.

Alors c'est un projet qui vise à aider les étudiants de L2 et de L3 à mieux réfléchir à leur avenir professionnel. Donc ces étudiants, qu'ils soient en LEA ou en LLCER, bénéficient s'ils le veulent de ce dispositif. Et donc il leur est offert de participer, là aussi sur la base du volontariat, à trois types d'actions :

- soit un programme de conférences-rencontres avec des organismes professionnels ou des acteurs du secteur. Donc par exemple, lié à ce qui fait le cœur des études actuellement. Par exemple en LEA, donc la traduction multimédia, par exemple ;
- des ateliers aussi sur des sujets spécifiques touchant aux industries de la langue ;
- et puis des projets tutorés, menés en collaboration avec des partenaires extérieurs ou des centres de recherche.

Donc ce projet, comme je vous le disais, fonctionne lui aussi sur la base du volontariat. Comme le projet précédent, il fait l'objet d'une reconnaissance tout à fait officielle par l'UFR. Reconnaissance sous la forme là aussi, d'un supplément au diplôme. Et les étudiants qui auront participé à un ou plusieurs projets tutorés pourront bénéficier d'une majoration d'un demi-point sur leurs résultats globaux pour l'année de Licence. Voilà.

Donc plusieurs prestataires extérieurs se sont déjà manifestés.

Donc c'est un projet qui est... qui va se mettre en place donc au sein de l'UFR et qui est porté, j'ai oublié de dire, par Will Noonan qui est enseignant dans le département Langues et Communication et Anglais de cet UFR.

Donc là aussi, ce projet, comme le précédent, a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Debeaufort.- Sébastien.

M. Chevalier.- Je ne pouvais pas faire un commentaire sur ces deux beaux projets qui montrent que RITM trouve sa place petit à petit sans... - j'aurais pu faire un jeu de mots, je ne le ferai pas - sur le campus.

Et ce que je trouve remarquable dans cette initiative, c'est, d'une part, la... qu'il y a une vraie volonté d'innover et d'apporter un complément à ce qui se faisait déjà à partir d'un constat : le collègue a fait un constat et donc il a candidaté aux appels à projets RITM et il était gagnant avec un projet qui était très bien évalué par des experts qui sont hors le site Bourgogne-Franche-Comté - je le répète.

Et l'autre projet est aussi assez significatif dans la mesure où il vient de l'initiative d'étudiants. Et je trouve que lorsque l'on parle de projets emblématiques de type PIA qui doivent transformer la pédagogie, le fait... Et c'est le deuxième qui est labellisé dans les appels à projet RITM - il y en a un qui est porté par des étudiants de l'UFR Santé de Besançon - et celui-ci est à l'initiative des étudiants.

Et je pense véritablement que cela contribue aussi à transformer le système de l'intérieur en prenant en compte l'avis, le regard, la motivation et les idées des étudiants pour accompagner la pédagogie. Et du coup, ce n'est pas qu'une affaire de professionnels que nous sommes, mais c'est une affaire de tous et je trouve cela remarquable.

Mme Serée-Chaussinand.- Et il faut noter qu'un recrutement de 30 étudiants dès la première année alors que voilà, c'est tout nouveau, c'est beaucoup parce que cela n'est pas toujours facile. Donc le fait que cela vienne

justement des étudiants, peut-être est-ce que cela est plus favorable à ce que l'on ait un investissement.

Et donc voilà, je ne serais pas surprise que l'an prochain, le projet Parrainage ait des effectifs encore plus importants.

M. Debeaufort.- Merci.

Je vous soumetts pour approbation les deux projets déposés par l'UFR Langues et Communication dans le cadre de RITM, sous réserve du non-cumul de ces deux actions, donc l'action « Parrainage » et l'action « Dispositif AprèsLang' ».

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

22 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Et Christelle, je te rends la parole.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc on passe maintenant aux projets internationaux.

- Projets internationaux

Mme Serée-Chaussinand.- Donc vous savez que Jean-Jacques a toujours coutume de vous faire voyager lorsqu'il s'agit des projets internationaux. Donc j'essaierai d'en faire autant.

Donc il s'agit de... Alors je n'ai pas compté le nombre total.

Donc ce sont quatre projets principaux. Il y a quatre entrées dans ce tableau. Il n'y en a que deux représentées sur le PowerPoint.

Donc parmi ces projets, un est un projet d'échange diplômant. Alors c'est le premier. Donc première étape de notre voyage à travers la planète.

Il s'agit d'un projet porté par l'UFR SVTE et en partenariat avec l'université Joseph Ki-Zerbo qui se trouve au Burkina Faso, à Ouagadougou, dans la capitale du Burkina. Et c'est, parmi ces projets internationaux, le seul qui est un projet diplômant.

Donc c'est un nouvel accord. C'est un accord qui préexistait. Mais là, ce nouvel accord va permettre aux étudiants de cette université du Burkina Faso de venir au niveau du M1 et du M2 et d'avoir une formation diplômante. Et également, ce nouvel accord prévoit des cotutelles de thèse.

Et puis il y a un certain nombre de projets non diplômants.

Donc le premier concerne les États-Unis. Il s'agit d'un accord entre l'IUT Dijon-Auxerre et l'université of Arkansas Fort Smith. Alors l'Arkansas se trouve en plein cœur des États-Unis, à quelques encablures du Missouri, du Tennessee, pour là encore, vous faire rêver. Il ne s'agit pas d'un accord d'échange diplômant, mais simplement d'avoir un partenariat d'échange d'étudiants pour une durée d'un semestre.

Autre projet qui concerne l'Italie. Cette fois-ci, nous nous déplaçons vers les Abruzzes puisqu'il s'agit de l'université Gabrielle d'Annunzio di Chieti, donc dans les Abruzzes. Cet accord est en partenariat avec l'UFR STAPS. Et là encore, il s'agit de favoriser la mobilité étudiante, notamment au niveau Master, et la mobilité enseignante également dans le domaine des sciences du sport.

Et puis dernier point, très important, qui concerne des universités au Royaume-Uni qui sont l'université de Northumbria, l'université de Liverpool, l'université de Strathclyde et l'université de Sheffield. Donc ces quatre universités ont des partenariats avec différentes UFR sur notre campus : l'UFR Langues et « Com », l'UFR Lettres et « Philo », l'UFR SVTE. Et donc de nouveaux accords ont été signés en... Comment dire ? En manière de prévision ou de protection en cas de Brexit.

Donc il s'agissait de reconduire des accords avec ces universités de telle sorte que dans toutes les éventualités, ces accords et ces échanges puissent être maintenus. Voilà.

Je ne sais pas si ce point est soumis à vote ou pas.

Alors oui, il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU donc il peut y avoir un vote...

M. Debeaufort.- Alors nous devons nous prononcer formellement pour les deux premiers projets, c'est-à-dire le Burkina Faso et les États-Unis. Par contre, pour les points suivants, c'est...

Mme Serée-Chaussinand.- C'est simplement un compte rendu.

M. Debeaufort.- Nous ne nous prononçons que sur ce qui vous est projeté actuellement à l'écran.

Est-ce qu'il y a besoin de compléments ou c'est bon ?

Donc je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ces deux projets internationaux ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie.

Christelle, je te laisse enchaîner avec la suite.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc le point suivant concerne les diplômes universitaires et les formations courtes.

- Diplômes d'université et formations courtes

Mme Serée-Chaussinand.- Donc elles apparaissent toutes sur votre écran.

Donc en termes de diplôme universitaire, donc il s'agit d'un diplôme universitaire dans le domaine de l'expertise comptable. Donc il s'agit d'un DUSCG qui est porté par l'IUT Dijon-Auxerre. Alors il ne s'agit pas... Le tableau indique une ouverture. Il ne s'agit pas d'une création vraiment *ex nihilo* puisqu'en fait, il s'agit plutôt d'une réorganisation de cette formation.

Jusqu'à présent, il y avait un DIUCG qui était organisé à Dijon et Besançon de façon conjointe. Donc les étudiants qui participaient à ce DIU ou qui étaient inscrits dans ce DIU, suivaient leur première année à Besançon et leur deuxième année à Dijon. Pour des raisons de logistique, pour des raisons d'organisation, il a été décidé que chaque IUT organiserait sa propre formation. Donc cela conduit à cette création, mais qui n'en est qu'à moitié une, de ce DUSCG.

Vous dire que c'est une formation qui est ouverte à 15 étudiants pour chacune des deux années, que c'est une formation, pour un DU, qui a un volume

horaire assez supérieur à la normale puisqu'il s'agit de 830 heures au total, que c'est une formation qui a un taux de réussite très important. Sauf erreur, je crois que l'on frise les 80 % de réussite. Et voilà.

Donc une formation qui fonctionne d'ores et déjà mais qui se recentre sur Dijon.

Faut-il un vote intermédiaire ?

M. Debeaufort.- Non, on vote sur tout.

Mme Serée-Chaussinand.- On vote sur tout, d'accord.

Les autres formations sont dans le cadre de l'UMDPC-S.

Donc je vous parlerai tout d'abord des... de la création... Enfin, des deux créations.

Donc la création d'un DU « Médecine d'urgences vitales en Bourgogne-Franche-Comté ». Donc comme vous le savez sans doute, il y a des besoins énormes sur la médecine d'urgence... Mais donc, d'urgence vitale en France. Et à ce jour, il n'y a que deux DU de médecine d'urgence vitale qui existent en France et ces deux DU sont à Paris. Et il se trouve que l'un des enseignants qui était responsable de l'un de ces DU parisiens est maintenant sur Dijon. Il s'agit du Professeur Ray. Et donc il a décidé de créer cette même formation à l'université de Bourgogne.

C'est une formation qui a une... Comment dire ? Une organisation particulière. C'est 65 heures en trois modules répartis sur 10 jours. Cette organisation doit correspondre aux contraintes des personnes qui sont susceptibles de participer à ce DU, notamment des médecins urgentistes exerçant en structure d'urgence. Le minimum de l'effectif est prévu à 15, un maximum de 30. Voilà.

Donc c'est un beau projet qui aura... enfin, une importance forte, étant donné les besoins en médecine d'urgence.

La deuxième création, c'est une création d'une formation continue « Enseignement post universitaire en Infectiologie ». Je ne vous en dirai pas grand-chose, si ce n'est qu'elle est portée par le Professeur Piroth. Voilà.

Ensuite, un point sur une réorganisation. Il est indiqué ici : « Organisation du DIU Médecine manuelle Ostéopathie ». Donc c'est une formation qui est en partenariat... qui est le fruit du partenariat avec sept universités que je cite : Montpellier, Aix-Marseille, l'uB, l'université de Lorraine, l'université de Nantes, l'université de Reims-Champagne-Ardenne et l'université de Strasbourg. Et visiblement, les éléments de la collaboration devaient être précisés et donc un avenant à la convention existante a été apporté entre les universités partenaires.

Pour finir, une modification apportée à un DU, le DU « Plaies et cicatrisation », pardon, porté par le Professeur Narcisse Zwetyenga. C'est un... Donc une formation qui s'adressait au départ essentiellement à des professionnels de santé et qui, là, est légèrement revisitée pour s'ouvrir également à des personnes qui sont ce que l'on appelle aujourd'hui les « aidants », donc qui ne sont pas nécessairement des personnes « personnel de santé ». Et cette visite du diplôme fait qu'il passe de 90 à 80 heures au total.

Chacun de ces diplômes, donc le DUSCG, mais aussi les DU dans le domaine de la santé, ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Nous devons aussi nous prononcer sur l'action courte.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, bien sûr. L'action courte et le DIU... la réorganisation du DIU.

M. Debeaufort.- Donc nous devons nous prononcer sur les cinq éléments que vous avez à l'écran : l'ouverture du DUSCG, la création du DU « Médecine d'urgences vitales en Bourgogne-Franche-Comté », la nouvelle organisation du DIU « Médecine manuelle Ostéopathie », la création de l'action de formation courte post universitaire en Infectiologie et les modifications apportées au DU « Plaies et cicatrisation ».

Est-ce qu'il y a besoin de compléments d'information ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas directement sur ces cinq diplômes mais puisque l'on parle de Santé, donc je repense au compte rendu de la commission de la pédagogie d'où sont issues les propositions que nous votons aujourd'hui.

Dans les points d'actualité, Jean-Jacques Boutaud évoquait l'actualité sur la réforme des études de Santé et donc comme on parle de Santé, c'est la seule transition que... avec les diplômes ici.

Est-ce que l'on peut avoir un très rapide compte rendu de l'état de la situation sur les...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui. Alors cela va être à la fois rapide.

Alors tous ces points concernant la réforme de Santé vont être abordés lors de la commission de la pédagogie de lundi, donc lundi 25.

Alors pour vous dire les choses, j'espère que je ne vais pas oublier trop de composantes.

Donc un certain nombre de composantes - sauf erreur, huit - ont accepté de participer à la réforme. Donc la réforme : vous allez avoir maintenant deux modalités d'accès aux études de Santé.

Soit d'une façon qui reste encore assez traditionnelle à travers le PASS. C'est donc la préparation spéciale aux études de Santé. Donc ces étudiants qui seront inscrits dans le PASS pourront choisir et même devront choisir une option. Et la diversité des options correspond bien sûr au nombre des composantes ou des filières qui ont accepté de participer à la réforme. Et donc je vous ai dit qu'elles étaient au nombre de huit.

Et puis on pourra accéder aux études de Santé d'une autre manière, à travers une licence normale, on va dire, mais à l'intérieur de laquelle les étudiants pourront choisir de prendre une mineure Santé. Ou la mineure Santé puisqu'elle sera la même, quelle que soit la licence qu'ils ont choisie.

Donc dans la liste - et encore une fois, j'espère n'oublier personne :

- L'UFR de Sciences et Techniques a accepté de participer à la réforme ;
- L'UFR SVTE ;
- L'UFR STAPS ;
- L'UFR Droit ;
- L'UFR Langues et « Com »...

M. Debeaufort.- SHS.

Mme Serée-Chaussinand.- SHS, oui. Alors il s'agit d'une collaboration, alors :

- SHS et Lettres et « Philo » parce qu'il s'agit d'une collaboration entre Philosophie et Psychologie ;
- Et également l'IUT Dijon-Auxerre ;
- Et l'IUT du Creusot.

Voilà.

Lorsque, à la rentrée prochaine, les étudiants qui veulent faire Santé vont candidater sur la plateforme Parcoursup uB, ils vont avoir la possibilité de s'inscrire par exemple, en L1 Droit, option... Enfin, mineure Santé, option Santé. Et inversement, un jeune qui voudra s'inscrire dans le PASS pourra choisir l'option Droit puisqu'il y a un effet miroir, en quelque sorte, entre le PASS et les L1. Les L1 qui sont impliquées, qui ouvrent la mineure Santé, sont aussi celles qui proposent une option disciplinaire aux étudiants du PASS, si je suis claire. Voilà.

Donc au niveau du ministère, on tend à inciter les jeunes pour augmenter leurs chances d'être pris, de choisir plusieurs options. Par exemple, s'ils candidatent sur le PASS, de prendre peut-être l'option SVTE, STAPS et ST. Voilà.

Pour chacune de ces licences, mineures, etc., on est amené à définir des capacités d'accueil. Voilà.

Je ne sais pas que vous dire de plus, mais nous nous satisfaisons de la diversité des propositions, en tous les cas, de la part des UFR. Et donc c'est bien qu'il y ait cette diversité-là.

M. Debeaufort.- Juste pour compléter ce que vient de vous annoncer Christelle, nous prévoyons sur les deux prochains CA, probablement le prochain CA, un point spécifique sur la réforme de Santé mais aussi sur l'INSPE, sur lequel il peut y avoir des conséquences...

Mme Cénac-Guesdon.- Et l'IUT ?

M. Debeaufort.- ... non négligeables sur les composantes.

Mme Cénac-Guesdon.- La réforme de l'IUT ?

M. Debeaufort.- Donc nous ferons deux points d'information, en espérant que d'ici le prochain CA, on ait les quelques éléments d'information qui nous manquent encore par rapport à des points précis d'organisation ou d'impact à la fois budgétaire mais aussi pédagogique. Donc...

Mme Cénac-Guesdon.- Justement, je reviens sur le budget : on n'a pas reçu de moyens spécifiques de la part de l'État pour la mise en place de la réforme Santé ? Ou...

Le Président.- On a reçu une notification de 150 000 euros pour la réforme Santé mais qui est notablement insuffisante par rapport à la réalité du besoin. Et donc ce qui nous est dit, c'est que cela fera partie des éléments qui seront discutés avec la Rectrice dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion. Voilà.

Donc on est en train de travailler pour bien évaluer l'impact financier de la réforme tel qu'il se dessine dans notre université et faire une demande qui soit une demande qui sera proportionnée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

Sébastien.

M. Chevalier.- On ne va pas faire le débat avant le débat qui aura lieu au prochain conseil d'administration, mais juste par rapport à ce point financier, il me semble que l'État octroie 6 millions d'euros accompagnant la réforme à l'échelle des établissements, quand la CPU estime à 20 millions d'euros au minimum le besoin pour accompagner. Donc c'est une réforme qui va être très, très compliquée à mettre en œuvre efficacement sur le terrain à partir de...

Et je ne suis pas sûr que la négociation de proche en proche entre le Rectorat et l'université sera suffisante pour remettre au bon niveau, au bon curseur, le besoin lié à la réforme.

Le Président.- Je pense que, au-delà de toutes les avances qui seront faites, cette réforme n'est pas financée. La réalité des choses, c'est que cette réforme n'est pas financée et que cette réforme va créer une situation qui va être une situation difficile à l'université de Bourgogne comme dans toutes les universités.

C'est-à-dire que la prémisse politique de diversifier l'origine en matière de formation et l'origine sociologique des étudiants en Santé est une prémisse que tout le monde partage. Mais la déclinaison opérationnelle, l'implémentation opérationnelle, pour l'instant, est, à mon avis, pas véritablement poursuivie et insuffisamment financée. C'est tout à fait clair. Donc on va faire tout notre possible.

De toute façon, c'est une loi... On doit faire notre possible pour qu'elle fonctionne, mais je pense que la première année, ce sera probablement une année difficile.

Cela pose d'autres questions qui sont des questions très complexes. C'est que si l'on veut maintenir une équité de réussite à ce qu'il y ait un « presque concours », on va dire... Ce n'est plus un concours mais moi j'appelle cela un « presque concours ». Si l'on veut maintenir une équité d'accès pour les étudiants entre la filière PASS et les autres filières qui vont venir des UFR, il faut diminuer le nombre d'étudiants qui seront dans la filière PASS.

Ce qui veut dire que si l'on veut assurer des capacités d'accueil globales par notre établissement qui soient stables, il faut augmenter dans la même proportion les capacités d'accueil dans les autres composantes. Or les autres composantes sont toutes des composantes qui sont dans des conditions d'extrême tension en matière de démographie étudiante.

Et pour l'instant, on n'est pas encore dans une situation où l'on arrive à compenser la baisse des effectifs dans la filière PASS par une augmentation des effectifs dans les autres filières. Et cela, c'est un problème qui est préoccupant.

Et donc là encore, ce point a fait l'objet de beaucoup de discussions en CPU cette semaine. La situation que nous vivons ici est celle que vit la majorité des universités françaises. Donc il y a cette question-là qui est une question absolument clé, liée à la question financière qui est une question absolument clé.

On estime que le différentiel de coût de formation d'un étudiant entre la filière PACES - ou PASS -, qui est une filière qui prend en grand nombre des étudiants, et les autres filières qui ont souvent des formations par petits groupes de TP et de TD, le différentiel est estimé à 2 000 euros par étudiant et par an. Or, actuellement, la proposition qui est faite par l'État est d'assurer une compensation à hauteur de 1 200 euros. Donc de toute façon, même si l'on est compensé à hauteur de ce qui nous est proposé, en réalité, on va creuser du déficit.

Et puis la troisième chose qui est peut-être la plus préoccupante de toutes, c'est que la question n'est pas qu'une question d'euros. C'est-à-dire que même si on est compensé de 20 000, 30 000 euros en plus par composante, ce sera très bien. Mais le problème, c'est quels sont les enseignants que l'on met en face des étudiants ?

Et le vrai problème, il est un problème de ressources humaines et d'emplois et pas véritablement... Bien sûr, un problème d'euros mais pas que d'euros.

Donc en fait, c'est une réforme qui a, encore une fois, des bases qui sont assez intéressantes et que l'on peut soutenir, mais dont la mise en place opérationnelle se fait de façon excessivement rapide et de façon... d'une façon qui est imposée. Et globalement, les universités concernées ont toutes beaucoup d'inquiétudes sur la façon dont on va pouvoir mettre en place cette réforme.

Et derrière cela, il faut bien penser que l'on a tout de même la qualité de la formation des futurs professionnels de santé. Et donc c'est tout de même une problématique de société qui est une problématique tout à fait importante. Alors voilà.

Donc on... tout le monde réfléchit, mais des débats très importants qui ont eu lieu en CPU sur ce thème cette semaine, je n'ai pas vu de piste, de solution véritablement concrète, sérieuse, susceptible de répondre à nos interrogations, se dessiner.

Mme Cénac-Guesdon.- En complément du problème de ressources humaines, d'enseignants à mettre devant ces étudiants, il y a aussi la construction de parcours qui n'envoie pas les étudiants dans des situations de voie de garage parce que l'on n'intègre pas forcément une L2 d'une autre discipline de façon simple, sans les préambules de la première année.

Donc réussir à construire des projets pédagogiques intelligents et qui permettent réellement aux étudiants de pouvoir prolonger, c'est difficile à faire en si peu de temps et avec si peu de moyens.

Le Président.- Oui.

Mme Serée-Chaussinand.- Je suis toujours tout à fait d'accord avec vous, Peggy, c'est vraiment la pierre d'achoppement sur laquelle... Parce que... Enfin, on a découvert des difficultés au fur et à mesure. On en a levé un certain nombre. Et puis maintenant, c'est la nouvelle pierre d'achoppement.

C'est-à-dire : que se passe-t-il en L2 pour les reçus-collés ? Parce que le texte parle des 60 crédits ECTS. Alors c'est bien beau d'avoir 60 crédits ECTS, mais si c'est une brique bleue que l'on va mettre à côté d'une brique jaune et puis après d'une brique orange, est-ce que cela va vraiment faire une licence qui sera reconnue ? Enfin, ultérieurement ? Est-ce que, en ayant suivi une mineure, je suis persuadée que nos collègues vont construire avec autant de sérieux et autant... Enfin, en y mettant tout leur cœur.

On ne fait pas en 100 heures à peu près - puisque l'on s'est basé un petit peu sur cet échelon-là - ce que l'on fait en une année. Parce que non seulement aussi il n'y a pas qu'une question de quantité d'apprentissages, mais il y en a aussi une de temps de maturation, d'acquisition, etc.

Donc tout cela pose vraiment des questions essentielles et c'est vrai, pour ce qui me concerne, moi, je... j'ai comme inquiétude les capacités d'accueil, bien

évidemment. Mais cela n'est qu'une petite question par rapport à un ensemble de questions. Voilà.

Alors pour ne pas terminer sur une note trop négative, dire encore une fois que Gilles Brachotte et moi-même et Jean-Jacques Boutaud également avons apprécié et apprécions de travailler avec les composantes, qui malgré le flou, les incertitudes, encore une fois se mettent en marche.

Et puis il y a une chose qui est très importante à dire, et c'est important de le dire en CA, c'est de saluer le travail de Pablo Ortega Deballon qui a été missionné par le doyen de l'UFR Santé pour mettre en œuvre cette réforme. Et c'est vraiment quelqu'un qui est... qui a à la fois le sang-froid et puis le sens de l'organisation et du dialogue pour mener à bien, voilà, cette mise en œuvre à l'uB.

Donc il a rencontré à plusieurs reprises toutes les composantes et c'est lui qui a en grande partie réussi à convaincre les composantes. Donc vraiment, il faut qu'il soit remercié pour son travail parce que c'est un soutien énorme à la gouvernance.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Et à cela s'ajoute la réforme de l'INSPE - juste pour rajouter de l'inquiétude à l'inquiétude - où l'un des scénarii possibles qui se profilent, engendrera pour 40 % d'étudiants en moins de l'ordre de 2 500 heures en plus pour l'établissement. Avec, pour conséquence, des gens qui n'auraient plus de service puisque l'on fera moins de disciplinaire et plus de didactique, etc. Et donc, il y a des problèmes de gestion humaine très lourds aussi qu'il va falloir prendre en compte si c'est le scénarii... le scénario le pire qui est retenu au final.

Donc nous sommes en plein dialogue. On espère que pour le prochain conseil d'administration, on y voie plus clair et que l'on puisse surtout vous amener les éléments d'explication puisque l'on aura pratiquement autant d'impact budgétaire sur ce... le scénario le plus défavorable à l'établissement qui sera retenu.

Le Président.- Et là aussi, sur la réforme de l'INSPE, pas de pistes de solutions que l'on voit émerger des discussions au niveau national. On reste dans une situation d'incertitude qui est importante.

Donc les... Alors sur l'INSPE, ce qui nous est demandé maintenant, ce sont les capacités d'accueil. C'est reporté jusqu'au 31 janvier. Et certains demandent un moratoire d'une année sur la réforme. Mais je doute que ce moratoire d'une année soit accepté. Donc dans le meilleur des cas, on aura peut-être un décalage de quelques semaines.

Ce qui, soit dit en passant, va possiblement nous amener à repositionner, d'ailleurs, en tout à fait fin de mois de janvier de nouvelles réunions des instances. On verra en fonction de l'actualité des semaines qui viennent.

M. Debeaufort.- Oui, juste pour terminer sur l'INSPE et puis je donnerai la parole à Francine.

La grosse inquiétude aujourd'hui est le nombre de places offert à l'alternance puisque M2 sera en alternance. Et que cela impacte le nombre de places ouvertes aux M1 correspondant au nombre de postes qui seront ouverts à l'alternance en M2. Et il peut y avoir des champs disciplinaires où il n'y ait qu'un, deux ou trois postes ouverts à l'alternance, ce qui veut dire : est-ce que l'on ouvrirait un M1+M2 pour deux ou trois étudiants ? Ce qui est au jour d'aujourd'hui extrêmement préoccupant.

Sans compter que l'alternant n'est pas sûr d'obtenir le concours et donc de pourvoir le poste à l'issue.

Donc cela, c'est le scénario le pire mais, voilà, cela fait partie des éléments en cours de discussion. Voilà.

Donc il y a aussi beaucoup d'inquiétude sur la PACES mais... Enfin, sur la réforme des études de Santé mais aussi sur l'INSPE et j'espère que l'on pourra faire un point sérieux au prochain CA sur ces deux éléments.

Francine, vous voulez également prendre la parole.

Mme Chopard.- Oui.

Je voulais des précisions justement sur... revenir sur la réforme des études de Santé. Donc cela avait été présenté par le ministère de la Santé pour pallier, effectivement, le manque de médecins... de médecins formés. Et donc c'était lié à la suppression du *numerus clausus* ? Non ?

Oui ou non ?

Le Président.- Ce n'est pas...

Mme Chopard.- Ce n'est pas cela ?

Le Président.- L'objectif n'est pas vraiment de pallier le nombre de médecins ou de médecins formés. L'objectif, c'est...

Mme Chopard.- Peut-être les former différemment ?

Le Président.- ... d'abord d'éviter qu'un certain nombre de jeunes qui sont formés, et bien formés, en première année, butent sur le... ce qui est le concours actuellement et se trouvent en situation d'échec. Donc il y avait un taux d'échec qui est important.

Et puis le deuxième objectif, c'est de permettre une diversification de l'origine des futurs praticiens de santé qui sortent du moule de formation qui est très uniforme des premières années actuelles de Santé. Et donc l'idée, d'avoir, rentrant en fait dans les études de professionnels de santé, des jeunes qui peuvent venir de « Philo », de « Psycho », de Sociologie, de Droit, est quelque chose qui est susceptible d'insuffler un petit peu de diversité. Voilà.

C'est... Et cette prémisse-là, je pense que tout le monde la partage et c'est quelque chose qui a du sens.

Ensuite, c'est qu'une réforme de cette nature, elle a un coût, forcément. Et on ne peut pas la mener intelligemment avec... à coût zéro. Cela, ce n'est pas raisonnable.

Et le risque, c'est que ce qui est une bonne réforme se retrouve galvaudé par une insuffisance de financement et avec, à l'arrivée, un résultat qui sera peut-être pire que la situation de départ. Il y a vraiment ce risque.

Sans compter qu'il y a également derrière tout cela - alors moi qui suis médecin - quelque chose qui me fait soucier, c'est l'impact aussi vraiment sur la qualité de formation des professionnels de santé puisque 50 % des futurs professionnels de santé vont rentrer en deuxième année ou en troisième année en n'ayant pas bénéficié de la totalité des enseignements de première année.

Et il y a bien un moment, quand vous êtes professionnel de santé, où il faut apprendre l'anatomie, il faut apprendre la biologie cellulaire, il faut apprendre la

physiologie, il faut apprendre... Et donc si on ne l'apprend pas en première année, on l'apprend quand ?

Et moi, les réponses qui m'ont été faites en commission Santé de la CPU, quand je posais la question et que l'on me balayait d'un regard vraiment disant... d'un air vraiment disant : « Mais cela se fait dans d'autres pays ». OK, mais ce n'est pas une réponse suffisante. Je trouve. Ce n'est pas une réponse suffisante.

Donc tout cela, ça peut avoir du sens, mais c'est insuffisamment... à mon sens, c'est insuffisamment réfléchi et insuffisamment financé.

Mme Baille.- Oui...

Le Président.- Oui, Madame Baille, et puis Francine.

Mme Baille.- Oui, d'autant que sur les comparaisons qui existent en termes de qualité de prise en charge... Alors il y a des sujets en termes d'encadrement également dans les établissements qui vont se poser et qui n'ont pas été non plus également anticipés puisque la formation... Et à partir de l'internat, c'est évidemment aussi des conditions d'accueil satisfaisantes pour les internes parce que c'est un... évidemment un enjeu de formation tout à fait important.

Nous avons également des préoccupations que nous avons exprimées sur la nécessité de maintenir...

Alors la diversification des profils répondant en particulier sur les enjeux SHS. Je crois que vraiment, ce sont des dimensions que nous souhaitons voir davantage, de les voir davantage prises en compte parce que la pluridisciplinarité également, cela fait partie évidemment des enjeux très forts pour notre système de santé. Mais l'excellence de la formation également de nos étudiants, elle est unanimement reconnue.

Et comme nous avons régulièrement à accueillir des praticiens d'autres pays, nous savons aussi les efforts de formation qu'il faut faire pour pouvoir accompagner des profils de formation initiaux différents mais que nous devons... J'ose... Enfin, voilà, réintégrer ou, en tout cas, accompagner pour disposer de niveaux de formation importants.

Et ce que l'on repère, c'est encore hier ou avant-hier ou début de semaine, le rapport de l'OCDE montre cela très bien, c'est que l'on a des indicateurs qui sont tout à fait satisfaisants. C'est-à-dire que l'on a un niveau aujourd'hui qui est un... reconnu internationalement.

Et la réforme, oui, mais il faut aussi s'assurer que l'on maintienne le niveau de compétences qui produit des résultats quand même que l'on ne rappelle peut-être pas suffisamment souvent.

Le Président.- Tout à fait.

Autrement dit, pour ne pas que ce soit « la diversité opposée à la qualité », quoi. Et cette question-là, elle est vraiment importante et je ne suis pas sûr que l'on soit en situation de répondre de façon équilibrée telles que les choses se dessinent.

En tout cas, cela se résoudra peut-être avec les années. Mais pour l'année qui vient, on reste dans l'ensemble dans une situation qui est (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- Je crois que Francine voulait rajouter un point.

Mme Chopard.- En fait, c'était vraiment pour finir ce qui vient d'être dit. C'est-à-dire que l'on a la chance... Et je n'en étais pas persuadée, je ne savais pas si l'on avait été détrôné au niveau international au niveau de la reconnaissance de la qualité de nos formations médicales. Voilà.

Et c'était justement pour mettre un petit peu le focus là-dessus.

M. Debeaufort.- Sébastien.

M. Chevalier.- (*Mots inaudibles*) vraiment commencer le débat avant celui de décembre mais je pense que c'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur et on est un certain nombre à être inquiet.

Et je partage ton analyse, Alain, d'une bonne réforme *a priori* sur le papier, mais qui va mal tourner de par la précipitation et le manque de moyens.

D'autant plus que j'ai l'impression que l'on va leurrer les étudiants, tu l'as souligné, en disant qu'il n'y a plus de *numerus clausus*, alors qu'il y a quand même un nombre de postes de médecins validés par l'État ou *via* l'ARS et puis donc une capacité d'accueil en deuxième année qui va limiter le nombre d'entrants.

Donc cela n'est plus un concours, mais c'est un concours déguisé. Voilà.

Mme Chopard.- Exactement. C'est ce que je voulais exprimer. C'est un concours déguisé.

M. Debeaufort.- Des éléments supplémentaires ? Après cette petite digression, on va revenir quand même aux cinq DU, DIU et action courte qui vous sont soumis pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

22 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et je rends la parole à Christelle pour le dernier point.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui.

Donc c'est le tout dernier point de la commission de la pédagogie. Donc il s'agit de deux diplômes nationaux.

- Diplômes nationaux

Mme Serée-Chaussinand.- Alors je vous rassure, cela va aller vite.

Le premier. Il s'agit donc de la création d'un parcours au sein de la Licence professionnelle, mention ASSR, « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux ».

Donc c'est un... Comment dire ? C'est une formation qui est adossée à l'UFR de Sciences et Technologies Santé. Voilà. Elle sera basée sur le campus d'Auxerre. Cette formation est portée par le Professeur Alamin Mansouri. Elle est accessible à des étudiants ayant atteint un niveau de L2, par exemple en Sciences et « Tech », mais aussi à des titulaires de DUT, de BTS du secteur industriel, ou même à des étudiants de deuxième année des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. C'est un diplôme qui se fait par alternance et l'effectif escompté est un effectif de 14 alternants. Voilà.

Donc soutenu par, bien sûr, l'UFR et porté par l'IUT Dijon-Auxerre.
Voilà donc pour cette première formation.

Et puis très rapidement, une modification qui porte sur les modalités d'examen dans le cadre du diplôme d'État Infirmier en pratique avancée. Ce qui a été décidé, c'est de supprimer toute compensation au sein de ce diplôme, qu'il s'agisse du niveau M1 ou du niveau M2. Voilà.

Rien d'autre à dire. Donc une modification dans la fiche filière.

Et donc ces deux éléments concernant la création d'un parcours Cybersécurité et la modification de la fiche filière donc du diplôme d'État IPA ont été approuvés à l'unanimité par la CFVU.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Besoin de compléments d'information ?

Dans ce cas-là, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Merci à Christelle et puis à toute l'équipe de la CFVU aussi pour la préparation des CP, des CFVU et des documents pour...

Mme Serée-Chaussinand.- Et donc, rendez-vous...

M. Debeaufort.- ... pour le CA.

Mme Serée-Chaussinand.- ... lundi pour le premier débat sur la réforme de Santé. Ou la suite du débat sur la réforme de Santé.

M. Debeaufort.- Merci encore.

Je vais demander à Pascal de faire le point sur la commission de la recherche et les demandes de subventions FEDER.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 novembre 2019

- Demande de subvention FEDER

M. Neige.- Bien... Bonjour à tous.

Donc ce sera très bref puisqu'il n'y a qu'une demande de subvention au titre du FEDER que vous avez reçue par voie électronique et qui est affichée à l'écran. Il s'agit d'une subvention FEDER à hauteur de 255 365 euros pour le projet COCKTAIL qui est piloté par Gilles Brachotte.

Donc cette demande a reçu un avis à l'unanimité... enfin, un avis positif à l'unanimité à la commission de la Recherche.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a besoin de compléments ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Une question. C'est un projet qui est financé *via* ISITE, *via* UBFC. Donc cela veut dire que dans certains cas, on peut quand même bénéficier de FEDER même si un projet est porté par UBFC ?

M. Neige.- Oui, alors...

M. Chevalier.- Parce qu'il y avait une...

M. Neige.- ... dans le cas présent je ne suis pas tout à fait sûr que la part de cofinancement face au FEDER soit la part ISITE puisqu'il y a une part BPI juste à côté...

Intervenant.- C'est la part de (*suite inaudible*).

M. Neige.- ... et donc je me demande si ce n'est pas...

Intervenant.- C'est géré à la MSH.

M. Neige.- ... la part BPI qui est à côté. Voilà.

M. Chevalier.- Donc on trouve une astuce ou un autre...

M. Neige.- Oui parce qu'il a pu avoir un financement BPI.

M. Chevalier.- ... cofinancier pour pouvoir lever du FEDER. Parce que l'on a bien compris les difficultés d'UBFC qui n'avait pas les réserves nécessaires...

M. Neige.- Oui.

M. Chevalier.- ... pour accompagner le FEDER ou... Voilà. D'accord. Très bien, merci.

M. Neige.- C'est cela.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas de demande de complément, je vous le sou mets pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

20 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Merci Pascal et à la commission de la recherche.

Je vous propose de passer à l'avant dernier point qui est le compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les tableaux. Il y a trois tableaux : un qui concerne le PAJI, un autre qui concerne le pôle Recherche et le troisième qui concerne le SEFCA et l'UMDPC-S avec les conventions et contrats emportant versement de subvention.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces tableaux et ces contrats ?

S'il n'y a pas de question, je vais vous demander de les approuver.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Donc un contre.

Qui s'abstient ?

20 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Vous avez reçu aussi pour compte rendu et information les tableaux concernant des conventions hors subvention. Donc vous n'avez pas besoin de vous prononcer. Nous vous les présentons pour information.

Donc vous avez également reçu les tableaux.

S'il n'y a pas de commentaire ou de question, je vais conclure ces points du conseil d'administration et rendre la parole au Président pour les questions diverses et revenir sur la proposition de motion.

Le conseil d'administration prend acte.

Merci à tous.

Et je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric. Pas de points divers.

VIII) Questions diverses

(Sans objet)

II) Approbation d'une motion (Suite)

Le Président.- Et donc... Pour le projet de motion que nous avons évoqué en ouverture de ce conseil, il nous est proposé d'ajouter à la fin du texte que je vous ai lu - je vous le relirai dans sa globalité la fois suivante :

« Une approche globale de la pauvreté et de la précarité étudiante est également nécessaire. Nous demandons un plan d'urgence pour l'Enseignement supérieur et la recherche, dès ce budget 2020, afin que la mise en œuvre des politiques publiques puissent offrir à chaque étudiant.e les possibilités de se former dans des conditions d'étude et de vie dignes et décentes. »

Voilà.

Est-ce que ceci appelle des remarques particulières, des...

Donc c'est la seule modification, que je vais vous relire, mais qui est proposée.

Est-ce que cela vous convient globalement ?

Il y avait la modification qu'avait proposée Mme Baille. Donc je vous relis le texte global parce que c'est important si on vote ce texte.

« Notre pays a fait le choix d'un modèle d'enseignement supérieur porté par les universités françaises qui sont fières d'accueillir chaque année près de deux millions de jeunes auxquels elles ouvrent les portes de formations de grande qualité. Les conditions de vie étudiante demeurent au cœur de leurs préoccupations. En la matière, avec d'autres acteurs, nous mettons en œuvre nos missions de service public.

L'actualité des semaines passées est venue nous rappeler cruellement que malgré tout, des situations de fragilité extrêmes sont toujours à déplorer. En dépit des actions mises en place, la précarité demeure un fléau toujours prêt à frapper, et venant accroître le nombre d'étudiant.e.s en difficulté.

Même si, sur les six campus de l'université de Bourgogne, nos étudiant.e.s bénéficient de cadres de vie reconnus pour compter parmi les plus agréables (et Dijon est régulièrement citée parmi les villes dans lesquelles il fait bon étudier), d'autres problématiques sont aussi à prendre en considération pour appréhender le « bien-vivre étudiant ». Les principales études des différents observatoires sont essentiellement centrées sur le suivi des parcours étudiants et l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômé.e.s. Si ces enquêtes sont riches d'enseignements, elles trouvent cependant leurs limites à notre échelon pour nous éclairer et servir les politiques publiques locales. L'évaluation de la « vie étudiante », demandée par l'Assemblée nationale il y a quelques années, repose sur une enquête conduite tous les trois ans par l'Observatoire National de la Vie Etudiante. Le dernier rapport, datant de 2016, soulignait entre autres que 36 % des étudiant.e.s bénéficiaient d'une aide.

Sans occulter les actions ou dispositifs développés, ceux-ci peuvent être perçus comme trop lents à produire leurs effets. Aussi le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, réuni ce vendredi 22 novembre 2019, demande de manière urgente un travail concerté entre les organisations étudiantes, l'Etat, les collectivités, le CNOUS, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté, les universités et les écoles, afin de réfléchir à des propositions qui permettront de prévenir, détecter, prendre en charge et accompagner les situations de précarité et d'isolement des étudiant.e.s dont nous avons tous collectivement la responsabilité.

Une approche globale de la pauvreté et de la précarité étudiante est également nécessaire. Nous demandons un plan d'urgence pour l'Enseignement supérieur et de la recherche, dès ce budget 2020, afin que la mise en œuvre des politiques publiques puissent... la mise en œuvre puisse offrir à chaque étudiant.e les possibilités de se former dans des conditions d'étude et de vie dignes et décentes. »

C'est bon ? Tout le monde partage ce texte ?

Francine.

Mme Chopard.- Juste une petite... Quelque chose que l'on pourrait ajouter sur : « Le dernier rapport soulignait entre autres que 36 % des étudiants bénéficiaient

d'une aide ». Peut-être mettre l'accent sur le nombre d'étudiants qui ne sont pas recensés et qui pourraient avoir accès à une aide. C'est-à-dire des étudiants... Ce que la ministre avait souligné, c'est-à-dire qu'ils ne font pas appel à l'aide.

Je ne sais pas comment le formuler.

C'est-à-dire qu'à mon avis, cela dépasse les 36 %.

Le Président.- Comment on pourrait formuler cela ? « Ce pourcentage ne prend pas en compte les étudiants »...

Mme Chopard.- « Et ce pourcentage ne prend pas en compte »...

Le Président.- ... « ne prend pas en compte un certain »...

Mme Chopard.- ... « les étudiants qui sont réellement en »...

Le Président.- ... « les étudiants en difficulté qui ne sollicitent pas des aides ».

Mme Baille.- « 36 % *a minima*, sans tenir compte des étudiants qui ne se font pas connaître ».

Mme Chopard.- Pour moi, c'est beaucoup plus.

Mme Cénac-Guesdon.- Sinon, on peut aussi évoquer le chiffre de 20 % d'étudiants sous le seuil de pauvreté pour... plutôt que ceux qui touchent les aides... Pour éviter la distinction. C'est un chiffre... Même si ce n'est pas 36 %. Mais 20 % sous le seuil de pauvreté, c'est quand même un chiffre qui interpelle.

Mme Chopard.- Voilà.

Je pense qu'il faut trouver tout au moins une formulation qui interpelle plus.

Le Président.- Bon, comment on peut... « 36 % des étudiants ont bénéficié de l'aide ». Comment est-ce que l'on pourrait formuler cela ?

Comment vous avez dit les choses, Mme Baille ?

Mme Baille.- « 36 % *a minima*, »... Alors mince, je ne me souviens plus. ...« sans prendre en compte les étudiants qui ne se sont pas fait connaître ». Je ne me souviens plus de la formule que j'ai dite.

Mme Chopard.- Alors moi, je pourrais dire : « les étudiants hors statistiques ». Je ne sais pas comment on peut dire.

Le Président.- « Ce chiffre ne prenant pas en compte »...

M. Gomet.- « Une donnée qui ne prendrait pas en compte ».

Le Président.- « Une donnée qui ne prendrait pas en compte ».

Oui Cyril, « une donnée ».

Mme Baille.- « Sans tenir compte »... Voilà, c'est cela. « Des étudiants »...

Le Président.- « Qui ne prendrait pas en compte ».

Mme Baille.- ... « qui ne se sont pas fait connaître ». Voilà, c'était cela, la formule. Oui, oui. C'est cela.

Mme Chopard.- Voilà.

Le Président.- « Les étudiants ne faisant pas appel à des aides ». Cela marche ?

Mme Chopard.- Oui.

Le Président.- Tu notes, Cyril ?
« Une donnée qui ne prendrait pas en compte les étudiants ne faisant pas appel à des aides ». Cela marche ?
Tu as pris ?

M. Gomet.- C'est bon.

Le Président.- OK. Bon, parfait.
Merci à tous. Donc je vous sou mets cette... Voilà, je sou mets cette motion à votre approbation.
Y a-t-il des refus de participer au vote ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des votes négatifs ?

21 voix pour (unanimité)

Écoutez, merci.
Ce sont des choses importantes. Ce sont des moments qui, je pense, soudent la communauté de l'enseignement supérieur.
Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Est-ce que vous pourriez nous renvoyer le texte de la motion...

Le Président.- Oui, oui. On le renverra.

Mme Cénac-Guesdon.- ... dans sa version...

Le Président.- Cyril... Cyril va le compléter...

Mme Cénac-Guesdon.- ... avant le verbatim, du coup.

Le Président.- Oui, oui. Cyril va le compléter tel qu'on l'a...

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- ... tel qu'on l'a vu là. Et puis il l'enverra à tous les membres du conseil d'administration.

Merci, je vous souhaite une...

M. Debeaufort.- Toutes les délibérations seront en ligne avant le *verbatim*.
Donc ce sera joint...

Mme Cénac-Guesdon.- Ah, oui. Merci.

Le Président.- Et donc je vous donne rendez-vous le 10 décembre, je crois, pour le prochain conseil d'administration qui sera un conseil d'administration assez dense puisque nous aurons notamment l'examen du budget 2020. Voilà.
Donc bonne soirée, bon *week-end* à tous.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 02)

Le Président

Alain BONNIN